# NOTE DE SYNTHÈSE DE LA 24e SESSION DE L'INSTANCE PERMANENTE DES NATIONS UNIES SUR LES QUESTIONS AUTOCHTONES (UNPFII)

***Les notes de synthèse sont des rapports des réunions les plus importantes de l'ONU sur les droits des Peuples Autochtones et sont réalisées deux fois par an. Elles sont uniquement disponibles dans leur version électronique et envoyées par mail.***

*21 avril - 2 mai 2025, New York*

***Informations et méthodologie :*** *cette synthèse résume les notes prises au cours de la 24e session de l'Instance permanente sur les questions autochtones (21 avril – 2 mai 2025) et les déclarations recueillies par les services du Docip. Le présent document résume les débats de toutes les séances ouvertes au public[1].*

## 1. Résumé

La **24e session de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones (UNPFII)**, qui s'est tenue du **21 avril au 2 mai 2025** au siège des Nations Unies à New York, avait pour thème principal : « *L'application de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones dans les États Membres de l'ONU et le système des Nations Unies, y compris la détermination des bonnes pratiques et la résolution des difficultés* ». Les délégués autochtones ont appelé les États à aller plus loin que la simple reconnaissance symbolique de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones (DNUDPA), à appliquer rigoureusement cette Déclaration et à revoir leur manière d'interagir avec les Peuples Autochtones, notamment en garantissant la pleine participation des femmes et des filles autochtones à la prise de décision. L'érosion du principe de **consentement préalable, libre et éclairé (FPIC, selon le sigle en anglais)** a été évoquée à plusieurs reprises en tant que source de préoccupation majeure, de nombreux avertissements ayant été lancés concernant son non-respect par les États. Cette session s'est par ailleurs déroulée selon un nouveau format, où les dialogues régionaux ont été remplacés par deux **dialogues interrégionaux, intergénérationnels et mondiaux** en vue de renforcer l'inclusion dans les échanges.

## 2. Compte rendu détaillé

***Lundi 21 avril 2025***

***Séance du matin***

- **Ouverture de la 24e session**

[1] *Les séances à huis clos, dont le contenu n'est pas couvert par le présent document, se sont tenues le jeudi 24 avril dans la matinée, le mardi 29 avril dans l'après-midi, le mercredi 30 avril dans la matinée, le jeudi 1er mai dans la matinée et le vendredi 2 mai dans la matinée.*

La séance officielle d'ouverture de la 24e session de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones s'est tenue dans la salle de l'Assemblée générale au siège des Nations Unies à New York. Deux femmes Kichwa ont joué du violon pour rendre hommage aux générations qui les ont précédées. **M. Li Junhua, sous-secrétaire général aux affaires économiques et sociales** a officiellement accueilli les participants et souligné le besoin urgent de donner voix aux Peuples Autochtones dans toutes les instances des Nations Unies. **M. Tadodaho Sid Hill, chef de la Nation Onondaga**, a prononcé un discours d'ouverture spirituel dans lequel il a exprimé sa gratitude envers la Nature et encouragé les participants à la préserver. **Mme Hindou Oumarou Ibrahim, présidente de la 23e session de l'UNPFII** a ensuite ouvert les nominations pour l'élection des membres du bureau de cette session.

- **Point 1 : élection des membres du bureau par acclamation**

**Mme Aluki Kotierk**, **membre de l'Instance permanente**, Inuite du Nunavut (Canada) a été nommée et élue **présidente de la 24e session de l'UNPFII**. **Mme Hannah McGlade**, **Mme Naw Ei Ei Min**, **M. Rodrigo Paillalef Monnard**, **M. Geoffrey Roth** et **Mme Hindou Oumarou Ibrahim** ont été élus **vice-présidents**. **M. Suleiman Mamutov** a été élu **rapporteur** de la session. ***L'examen du point 1 a ensuite été clos.***

- **Point 2 : adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

**Mme Aluki Kotierk, présidente de la 24e session** a invité **M. António Guterres, Secrétaire général des Nations Unies**, à prendre la parole. Dans son discours, celui-ci a souligné la nécessité d'inclure les Peuples Autochtones dans toutes les instances de prise de décision, en mettant en avant les menaces multiples et persistantes de longue date auxquelles ils sont confrontés au quotidien. M. Guterres a également évoqué l'importance de renforcer le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies ainsi que la nécessité de mettre en œuvre et de faire respecter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones. **M. Bob Rae, président Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC)**, a appelé à une action mondiale pour faire respecter les traités, garantir la justice et renforcer la participation significative dans le cadre du consentement préalable, libre et éclairé. **M. Philémon Yang, président de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU)**, a évoqué le rôle essentiel que cette session est appelée à jouer pour faire progresser la justice et l'égalité, ainsi que les objectifs de développement durable (ODD).

**Mme Lena Estrada, ministre de l'environnement (Colombie)** a fait part de sa préoccupation concernant le manque de mise en œuvre de la DNUDPA. Elle a en outre appelé a améliorer la reconnaissance des Peuples Autochtones sur le plan juridique ainsi que leur accès aux possibilités de financement direct de la lutte contre les changements climatiques. Enfin, elle s'est exprimée en faveur d'un traité de non-prolifération des énergies fossiles. ***L'examen du point 2 a ensuite été clos.***

***Séance de l'après-midi***

- **Point 5(e) : Dialogue interrégional, intergénérationnel et mondial sur les droits des femmes autochtones**

**Mme Aluki Kotierk, présidente de la 24e session**, a ouvert la séance en présentant ce nouveau point à l'ordre du jour, qui vise à aborder les droits des femmes autochtones sous un prisme intersectionnel axé sur cinq thèmes principaux : les progrès accomplis, les défis à relever, les engagements pris, les partenariats et le renforcement du mouvement, de sorte à rester en phase avec le Programme 2030, Convention 169 de l'OIT et la and recommandation générale nº 39 du Comité de la CEDEF. **Mme Lena Estrada Anokazi, ministre de l'Environnement et du Développement durable de Colombie**, a souligné les progrès réalisés dans la reconnaissance des droits des femmes autochtones et de leur rôle dans la défense du territoire et la politique climatique. **Mme Autumn Peltier, militante pour**

**les droits des Autochtones et pour l'eau de l'île Manitoulin**, a évoqué le déni systématique des droits des femmes autochtones et a mis en lumière le fléau que représentent les meurtres et disparitions de femmes et de filles autochtones. Pour lutter contre ce phénomène, elle a appelé à la pleine application de la DNUDPA, à des investissements en faveur du leadership des femmes autochtones, à une collaboration intergénérationnelle et au démantèlement des systèmes patriarcaux. **Mme Tarcila Rivera Zea, militante Quechua**, a fait valoir que l'ONU devait soutenir les femmes autochtones qui travaillent comme conseillères techniques. **Mme Sima Bahous, directrice générale d'ONU-Femmes** a fait remarquer que, pour accomplir de véritables progrès dans la réalisation de l'ODD 5 (égalité des sexes), il fallait inclure pleinement les femmes autochtones dans les processus décisionnels. Elle a appelé à investir et à financer les organisations de femmes autochtones, à protéger leurs droits fonciers et à promouvoir leurs initiatives de préservation culturelle. La parole a ensuite été donnée aux participants.

**Intervenant au nom des pays nordiques, le Danemark** a évoqué le 30e anniversaire de la Déclaration de Beijing et appelé à une plus grande représentation des Peuples Autochtones et à la mise en œuvre intégrale de la recommandation générale n° 39 du Comité de la CEDEF. Le **FILAC** a noté la progression de l'autonomisation des femmes autochtones grâce au programme « Microfinanzas Latinoamerica » (MILAC). Il a par ailleurs mentionné le potentiel de plus en plus important du suivi par les pairs à exploiter à travers l'UNPFII, la CEPALC et un sommet mondial. Le **Chili** a mis en avant les progrès réalisés dans la protection des femmes autochtones grâce à l'adoption de la loi 21 675 sur la violence fondée sur le genre. L'**OIT** a fait remarquer l'écart important existant entre les femmes et les hommes autochtones sur le marché du travail (49,3 % d'entre elles sont actives contre 71 % des hommes) et a appelé les États à ratifier et à mettre en œuvre les Conventions 169 et 190 de l'OIT. **RAIPON** a souligné le rôle essentiel que jouent les femmes autochtones dans la préservation des cultures nomades. La délégation a appelé à leur reconnaissance sur le plan juridique, à une rémunération équitable, ainsi qu'à des régimes de retraite et des politiques respectueux des systèmes de gouvernance traditionnels. Le **HCDH** a encouragé la diffusion de la recommandation générale n° 39 du Comité de la CEDEF à travers sa traduction dans des langues autochtones. Le **Conseil circumpolaire inuit** a recommandé à ONU-Femmes de mener une étude pour mieux comprendre et traiter les problèmes auxquels les femmes autochtones sont confrontées, en prévision de son prochain sommet sur la coopération transfrontalière. Le **Bangladesh** a réaffirmé son engagement en faveur des droits des Peuples Autochtones en ratifiant la Convention 107 de l'OIT. **ACSILs** a recommandé au Japon de nommer une femme comme point focal pour le réseau 2025 pour les femmes, la paix et la sécurité. La délégation a par ailleurs suggéré que le bureau chargé des affaires d'Okinawa soit composé pour moitié de résidents locaux et que le Fonds de contributions volontaires rétablisse son soutien aux participants de la région.

**L'ECMIA** a fait part de sa préoccupation face à l'absence de femmes autochtones au sein d'instances importantes, telles que le Groupe de travail sur les entreprises et les droits de l'homme. **Mme Hannah McGlade, membre de l'Instance permanente**, a appelé le gouvernement australien à soutenir un plan d'action national pour lutter contre la violence systémique à l'égard des femmes autochtones. Elle a vivement déconseillé le recours à des mesures punitives, préconisant plutôt la recherche de moyens adéquats, la mise en place de programmes éducatifs et la promotion de la campagne « Seven Sisters » pour la justice, qui constituent des alternatives viables et essentielles. **M. Ali Hajilari, membre de l'Instance permanente**, a exprimé son soutien en faveur du rétablissement de l'équilibre au niveau des communautés, par le renforcement de la cellule familiale, en garantissant la contribution mutuelle des hommes et des femmes autochtones. L'**Équateur** a exprimé son soutien à l'adhésion à l'ECOSOC. **M. Vital Bambanze, membre de l'Instance permanente**, a souligné les graves répercussions que les conflits armés entraînent sur les Peuples Autochtones en RDC, en particulier sur les femmes autochtones qui sont confrontées à des déplacements forcés, à des violences sexuelles et à la marginalisation. Il a appelé à les

protéger de toute urgence et à faciliter leur autonomisation par des programmes de leadership et d'éducation. Le **Mexique** a présenté des mesures de soutien aux droits des Peuples Autochtones, telles que l'adoption en 2024 de sa loi sur les Peuples Autochtones et la déclaration de l'année 2025 comme « Année des femmes autochtones ».

La **Fédération des ligues des droits des femmes** a souligné la mise en œuvre limitée des politiques au Maroc, qui entrave l'application des droits des femmes autochtones, ainsi que la faible reconnaissance de la langue amazighe. Les **États-Unis d'Amérique** ont exprimé leur soutien aux femmes autochtones par le biais de subventions accordées à des entreprises, d'initiatives en matière de sécurité et de l'opération « Not Forgotten » qui vise à favoriser le soutien interinstitutionnel pour résoudre le fléau que représentent les disparitions et meurtres de femmes autochtones. Le **Gwich'in Steering Committee** a souligné la dégradation alarmante du climat dans la région arctique. Il a préconisé le renforcement de la protection des zones côtières et a appelé les États-Unis à mettre en œuvre la DNUDPA et la recommandation générale n° 39 du Comité de la CEDEF. **Mme Valentina Sovkina, directrice de la radio sami dans l'oblast de Mourmansk, sur la péninsule de Kola, et femme politique russe d'origine sami**, a souligné la persécution systématique des défenseuses autochtones des droits humains. Elle a appelé à renforcer la collaboration entre les institutions, à rendre la DNUDPA contraignante et à renforcer la mise en œuvre de cette Déclaration et de la Convention 169 de l'OIT. L'**Australie** s'est félicitée du fait qu'en 2024, 75 % des bourses et subventions du pays aient été attribuées à des femmes autochtones. Elle a appelé à renforcer le dialogue en vue de construire un avenir plus pacifique et inclusif. La **Confédération unie des Taïnos** a dénoncé les obstacles systémiques entravant la participation des femmes dans les instances internationales. Elle a par ailleurs fait part de sa préoccupation face à la violence environnementale dans les Caraïbes associée à la pollution par des déchets toxiques, à l'exploitation minière et aux OGM. L'**Union africaine** a appelé l'UNFPA à veiller à ce que les recensements de population incluent dûment les Autochtones afin de renforcer les initiatives de plaidoyer et les politiques. Le **PCJSS** a invité l'UNPFII à recommander au Bangladesh de mettre pleinement en œuvre l'accord de 1997 sur les tribus des collines de Chittagong (CHT) et d'adopter des garanties juridiques plus solides pour protéger les femmes et les filles autochtones. **M. Rodrigo Paillalef, membre de l'Instance permanente** a mis en avant l'augmentation du nombre de refus de délivrance de visa par l'administration américaine et a appelé l'UNPFII à se pencher sur ce problème afin de garantir que les Autochtones aient voix au chapitre.

***Mardi 22.04.25***

***Séance du matin***

- **Point 5(e) : Dialogue interrégional, intergénérationnel et mondial sur les droits des femmes autochtones (suite)**

**Mme Aluki Kotierk, présidente de la 24e session de l'UNPFII** a annoncé que le Secrétariat s'employait activement à préparer un document intitulé « *Le statut des femmes autochtones et leur rôle dans l'examen de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing 30 ans après son adoption* ». La parole a ensuite été donnée aux participants pour susciter un dialogue interactif.

Le **FIMI** a suggéré de mettre en place des mécanismes internationaux afin de donner davantage de visibilité aux femmes autochtones, de renforcer leur participation et d'améliorer leur accès au financement. Le **Burundi** a souligné les progrès réalisés dans l'application de politiques favorisant l'insertion des filles Batwa dans le système éducatif. La délégation a suggéré que la Banque mondiale offre un financement et des microcrédits pour lancer d'autres programmes similaires pour l'autonomisation des femmes et des filles. Le **Conseil international des traités indiens (IITC)** a appelé l'Instance permanente à reconnaître et à mettre en évidence l'attention croissante accordée à la violence

environnementale et à ses répercussions sur les droits des femmes, en plaidant notamment pour inclure les points de vue et les doléances des femmes autochtones dans les futures traités et réunions. L'**Asia Indigenous Peoples Pact (AIPP)** a appelé les Nations Unies à combler les lacunes existant sur le plan législatif entre les politiques appliquées à l'échelle nationale et la recommandation générale n° 39 du Comité de la CEDEF afin d'élaborer des politiques complètes et cohérentes. La délégation a également évoqué la nécessité d'améliorer la collecte de données ventilées sur les femmes autochtones et l'accès à ces données, à travers la réalisation d'études et de rapports, en vue de fournir des recommandations concrètes à l'Instance permanente, au Mécanisme d'experts sur les droits des Peuples Autochtones (MEDPA) et au Rapporteur spécial sur les droits des Peuples Autochtones. Le **Centre de ressources des Tatars de Crimée** a mis en exergue les graves violations des droits humains et des droits des femmes subies par les Tatares depuis 2014. Il a en outre critiqué le fait que l'Ukraine ne mette pas en œuvre les dispositions légales relatives à la représentation des Peuples Autochtones. **MADRE et Zenab for Women in Development** ont mis en évidence les violations graves et persistantes des droits humains des femmes autochtones au Soudan, en particulier le recours à la violence sexuelle comme arme de guerre, et ont appelé à prendre des mesures de toute urgence afin d'instaurer une paix durable et de protéger les Peuples Autochtones et les femmes dans le pays. La **Fédération des Khmers du Kampuchea Krom** a condamné la persécution des femmes autochtones au Vietnam, en exigeant que les auteurs de cette persécution répondent de leurs actes et en demandant davantage de soutien à la communauté internationale.

La **Federación de Organizaciones Indígenas del Napo** a demandé que le crime organisé soit reconnu comme une menace majeure pour les communautés autochtones. Elle a appelé la Commission interaméricaine des droits de l'homme à rendre compte de son travail et à formuler des recommandations concrètes. L'**Organisasi Pribumi Papua Barat (OPPB)** a condamné la colonisation de la Papouasie occidentale par l'Indonésie et la violence exercée par cet État pour consolider sa position sur le territoire. L'**Indonésie** a rejeté en bloc ces accusations et s'est montrée contraire à l'utilisation de l'Instance permanente à des fins politiques. La **COICA** appelé les États à inclure dans le Programme 2030 des dispositions visant à mettre fin aux violences intersectionnelles dont sont victimes les femmes et les filles autochtones. L'**Organisation des infirmières de Nouvelle-Zélande** s'est dite préoccupée par les politiques publiques qui sapent progressivement les droits des Maoris, politiques qu'elle considère comme contraires au traité de Waitangi et susceptibles de perpétuer la violence coloniale. Elle a appelé à l'unité, à la promotion des formes traditionnelles de leadership et à la conclusion de traités soutenus par les Nations Unies pour protéger les droits des femmes autochtones à l'échelle internationale.

**Mme Aluki Kotierk, présidente de la 24e session de l'Instance permanente, intervenant au nom de Hanieh Moghani, membre de l'Instance permanente**, a condamné le fait que cette dernière n'ait pas pu assister à la session en raison d'un refus de délivrance de visa. Elle a appelé l'Instance permanente à garantir la participation pleine et inclusive des femmes autochtones et, de manière particulièrement pressante, des femmes autochtones des pays du Sud. **Mme Nan Li, membre de l'Instance permanente**, a préconisé l'adoption d'une approche équilibrée pour traiter les atteintes aux droits aussi bien en interne qu'en externe, exprimant en outre son soutien à la participation de représentantes autochtones de différentes générations aux travaux du Conseil des droits de l'homme. **Mme Hindou Oumarou Ibrahim, membre de l'Instance permanente**, a appelé tous les États à respecter et à défendre les droits des femmes autochtones afin de réaliser pleinement les objectifs de la DNUDPA. Mme Ibrahim s'est par ailleurs montrée préoccupée par la lenteur des progrès accomplis dans la pratique par l'Instance permanente au cours de ses 20 années d'existence et a demandé instamment que la DNUDPA soit intégrée dans des mécanismes plus larges relatifs aux droits humains. ***Le point 5(e) de l'ordre du jour a ensuite été clos.***

- **Point 3 : Discussion sur le thème « L'application de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones dans les États Membres de**

**l'ONU et le système des Nations Unies, y compris la détermination des bonnes pratiques et la résolution des difficultés »**

**Mme Allison Kelliher, de la John Hopkins School of Nursing**, a présenté l'étude d'évaluation IDII 2025 menée par 35 chercheurs autochtones. Cette étude comprend un outil d'évaluation des déterminants autochtones de la santé qui s'inscrit pleinement dans les cadres du consentement préalable, libre et éclairé (FPIC) et de la DNUDPA. Cet outil pourrait être utilisé pour combler les lacunes des systèmes de soins de santé en évaluant le respect des droits des Autochtones et leur sécurité culturelle à l'aide d'un système de notation. **M. Francisco Cali-Tzay, ancien Rapporteur spécial sur les droits des Peuples Autochtones et représentant du Guatemala**, a reconnu les progrès accomplis dans la promotion des droits des Peuples Autochtones à l'international, tout en soulignant qu'il fallait dorénavant poursuivre ces avancées dans un contexte mondial marqué par des menaces multiples à la paix. **Mme Robie Halip, de l'Initiative du Navigateur autochtone**, a fait valoir l'utilité de cet instrument pour évaluer la mise en œuvre de la DNUDPA par les pays, tout en reconnaissant les défis qui restent à relever pour instaurer la confiance à son égard.

**Mme Katie Kiss, commissaire de la Commission australienne des droits de l'homme pour la justice sociale des Aborigènes et des insulaires du détroit de Torres**, a souligné quatre éléments clés à prendre en compte pour une mise en œuvre réussie de la DNUDPA : la conception, la pratique, l'évaluation et la responsabilité. À cet égard, la démarche de l'Australie s'est fermement appuyée sur les principes de l'autodétermination, du consentement préalable, libre et éclairé, de la protection culturelle et de l'égalité, même si elle a déploré que les progrès réalisés ont été laborieux et ont souffert d'un manque de coordination. Mme Kiss a appelé l'Australie à offrir un financement durable au Fonds de contributions volontaires afin de renforcer la représentativité des Peuples Autochtones australiens au sein de l'Instance permanente**. M. Freddy Mamani Machaca, de l'Organisation du traité de coopération amazonienne**, a préconisé la création d'un mécanisme dédié aux Peuples Autochtones amazoniens afin de garantir leur participation pleine et effective aux processus décisionnels. La parole a ensuite été donnée aux participants.

La **Colombie, au nom du Groupe des amis des Peuples Autochtones**, a souligné les défis persistants que sont la marginalisation, les inégalités en matière de santé et la discrimination, en particulier à l'égard des femmes et des filles. Elle a prôné une application plus rigoureuse de la DNUDPA et une participation accrue des femmes et des filles autochtones. Le **Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (SCBD)** a évoqué la création récente d'un organe subsidiaire permanent fondé sur l'article 8(j) qui servira d'instance internationale pour la protection des connaissances traditionnelles autochtones et de l'environnement. La première réunion de cet organe, qui se tiendra au Panama dans le courant de l'année, servira à définir sa structure en vue de son adoption provisoire lors de la COP16. **Land Rights Defenders Inc.** a exhorté les autres communautés autochtones et les défenseurs des droits humains à continuer de faire valoir leurs droits en dépit de l'indifférence mondiale, en citant l'exemple de la loi ghanéenne sur les terres de 2020 comme une victoire tangible et une source de motivation pour poursuivre leur action. Le **Danemark, au nom des pays nordiques**, a exhorté tous les États à prendre des mesures concrètes pour faire progresser la participation des Peuples Autochtones aux processus décisionnels qui les concernent et qui ont trait à leurs intérêts. Le **FIDA** a reconnu que les Peuples Autochtones sont confrontés à des obstacles persistants, qui empêchent une mobilisation efficace des ressources en leur faveur, leur reconnaissance juridique et l'inclusion de leurs systèmes alimentaires.

Le **Conseil circumpolaire inuit et le Conseil sami** ont prôné la pleine participation des Peuples Autochtones à toutes les entités des Nations Unies, en soulignant l'obligation des États de mettre en œuvre la DNUDPA. Le **Chili, au nom du Groupe restreint LGBTI**, a appelé l'Instance permanente à inclure les problématiques et les préoccupations des

Autochtones LGBTI dans ses rapports et recommandations, tout en demandant que ces Autochtones bénéficient d'une plus forte représentation dans les processus décisionnels. Le Groupe a appelé les États Membres et les Nations Unies à prendre des mesures efficaces pour lutter contre la discrimination, la violence et la stigmatisation dont sont victimes les Autochtones LGBTI. Un **député autochtone de Crimée, représentant les Tatars de Crimée**, a demandé que la Russie cesse ses opérations militaires, que les États-Unis mettent en œuvre des garanties de sécurité pour l'Ukraine et que l'Ukraine accorde un statut juridique aux Tatars de Crimée afin de les inclure dans les négociations de paix.

**Mme Allison Kelliher, de la John Hopkins School of Nursing**, a encouragé les participants à utiliser le système de notation de cette institution. **Mme Robie Halip, de l'Initiative du Navigateur autochtone**, a souligné à quel point il était urgent de mettre en œuvre la DNUDPA. **M. Francisco Cali-Tzay, ancien Rapporteur spécial sur les droits des Peuples Autochtones et représentant du Guatemala**, a déploré l'utilisation incohérente des majuscules pour désigner les Peuples Autochtones. Il a en outre souligné que la DNUDPA est exclusivement conçue pour les Peuples Autochtones. **Mme Katie Kiss, commissaire de la Commission australienne des droits de l'homme pour la justice sociale des Aborigènes et des insulaires du détroit de Torres**, a encouragé les États à honorer leurs engagements à l'égard de la DNUDPA et a appelé à renforcer la collaboration entre les États et les Peuples Autochtones. **M. Freddy Mamani Machaca, de l'Organisation du traité de coopération amazonienne**, a souligné l'importance de la DNUDPA pour faire valoir les droits collectifs nécessaires à la survie des Peuples Autochtones, réaffirmant le soutien des pays de la région amazonienne à cet égard.

***Séance de l'après-midi***

- **Point 3 : Discussion sur le thème « L'application de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones dans les États Membres de l'ONU et le système des Nations Unies, y compris la détermination des bonnes pratiques et la résolution des difficultés » (suite)**

**M. Ali Hajilari, membre de l'Instance permanente**, a estimé que les retards dans la délivrance des visas par le pays hôte constituaient une violation de l'accord de siège des Nations Unies. Il a appelé à une plus grande responsabilisation et à des garanties contraignantes pour la délivrance des visas aux représentants autochtones. **M. Geoffrey Roth, membre de l'Instance permanente**, a présenté un nouvel outil visant à évaluer la conformité des structures internationales avec la DNUDPA, appelant les institutions des Nations Unies à adopter cet outil en interne. La parole a ensuite été donnée aux participants.

**Le Guyana, au nom de la CARICOM**, a affirmé qu'une collaboration plus étroite entre les États, les Peuples Autochtones et les institutions internationales était nécessaire pour soutenir les initiatives de résilience climatique menées par les Autochtones. L'**OMPI** a pris note des progrès réalisés dans les négociations relatives au traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés, qui ont repris en mars 2024. L'**AIPP** a appelé l'ONU et les États membres à négocier pour trouver une solution pacifique au conflit et à garantir le retour en toute sécurité des Peuples Autochtones déplacés au Manipur. L'**Union européenne** a fermement condamné les actes de représailles et d'intimidation dont ont été victimes des représentants autochtones lors de conférences internationales. Elle a appelé le HCDH à lutter contre ces abus ainsi que contre les cas d'assassinats, de harcèlement, d'accaparement des terres et d'expulsion forcée.

Le **HCDH** a souligné l'urgence de renforcer la participation des Peuples Autochtones aux travaux du Conseil des droits de l'homme, en proposant dans cette optique plusieurs recommandations clés, dont les suivantes : établir un système d'accréditation des Peuples Autochtones fondé sur les principes énoncés dans la DNUDPA, garantir l'égalité des chances en matière de participation aux travaux du Conseil, lutter contre l'intimidation et les

représailles et continuer à soutenir le Fonds de contributions volontaires pour les Peuples Autochtones. Le **Pueblo Originario Kichwa de Sarayaku** a demandé à l'Instance permanente de recommander à l'Équateur de se conformer à la décision de la Cour interaméricaine qui préconise l'adoption du FPIC dans la législation nationale, parallèlement à une véritable participation des Peuples Autochtones. Le **Mexique** s'est dit favorable à la mise en place d'un instrument juridiquement contraignant visant à garantir la mise en œuvre intégrale de la DNUDPA. Le **Groupe d'appui interorganisations** a réaffirmé son engagement à soutenir les Peuples Autochtones et les États Membres dans la mise en œuvre de la DNUDPA. Le **National Congress of American Indians (NCAI)** a souligné qu'il fallait prendre des mesures supplémentaires pour garantir la pleine participation des Peuples Autochtones à tous les organes des Nations Unies. La **Bolivie** a annoncé la création d'un groupe de travail ayant pour mission d'améliorer les initiatives en cours pour mettre en œuvre le DNUDPA, parallèlement à d'autres initiatives visant à renforcer les systèmes de connaissances des Peuples Autochtones et leur participation à la prise de décisions. Le **PNUE** s'est engagé à mettre en œuvre la DNUDPA dans le cadre de ses activités. le **Taungurung Land & Water Council** a appelé l'Instance permanente à mettre l'accent sur les déterminants autochtones de la santé dans ses travaux. L'**Australie** a réaffirmé son soutien à la mise en œuvre de la DNUDPA, tout en reconnaissant l'existence de quelques défis en la matière à l'heure actuelle, en particulier dans des domaines tels que la justice pour mineurs. **Mme Hannah McGlade, membre de l'Instance permanente**, a souligné l'échec systémique de la politique visant à « combler l'écart ». Elle a dénoncé l'aggravation de la situation dans des domaines tels que l'incarcération des Aborigènes, le taux de suicide et le taux de placement des enfants. Mme McGlade a recommandé la conception et la mise en œuvre d'un plan d'action national. Elle a déclaré qu'il était urgent de prendre des mesures pour lutter contre la discrimination raciale systémique et la violation des droits des enfants aborigènes. **RAIPON** a recommandé à l'Instance permanente de mener une étude sur la participation des Peuples Autochtones aux activités parlementaires et à la législation.

La **Russie** a institué le 13 avril comme Journée nationale des Peuples Autochtones. Elle a toutefois souligné que les droits des Peuples Autochtones n'étaient pas officiellement reconnues sur le plan juridique, ce qui complique la mise en œuvre d'initiatives. **Jossour Forum des Femmes Marocaines** appelé le Conseil national des langues à adopter une approche inclusive et de redynamisation pour la langue amazighe. Le **Chili** a reconnu l'existence d'enjeux sur le plan législatif pour mettre en place les initiatives de revitalisation culturelle. **L'organisation publique de la région de Mourmansk « Association des Samis de Kola »**condamné les États des pays du Nord pour avoir sapé la coopération entre les Peuples Autochtones en menaçant de mettre fin à leur soutien. Le **Népal** a réaffirmé son engagement en faveur des droits des Peuples Autochtones, en soulignant que les défis actuels pourraient être résolus avec un soutien international accru.

L'organisation **RAIPON, du kraï de Krasnoïarsk**, s'est dite préoccupée par la diminution de la représentation internationale des Peuples Autochtones russes et par le manque de possibilités qui leur sont offertes de participer aux conseils locaux. Elle a exprimé son opposition à la nomination par l'ECOSOC de deux personnes ouvertement hostiles aux Peuples Autochtones en Russie. Le **Guatemala** a salué les progrès réalisés dans la revitalisation des langues mayas à travers la législation, la création de l'Institut des langues mayas et des initiatives pédagogiques. La **Fondation Mulokot** a appelé le gouvernement surinamais à reconnaître et à protéger les droits des Peuples Autochtones. Le réseau **Manipur Women Gun Survivors Network** a exhorté les entités des Nations Unies à inclure les Peuples Autochtones, en particulier les femmes autochtones, dans les processus de consolidation de la paix. Il a en outre recommandé de déclarer la décennie 2025-2035 « Décennie internationale des Peuples Autochtones ».

Le **Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee)** a affirmé que la consultation des Peuples Autochtones, la transparence et la responsabilité étaient autant de critères indispensables à

respecter pour mettre en œuvre la DNUDPA. L'**Équateur** a évoqué une série de mesures : un atlas culturel géoréférencé, un plan décennal de revitalisation linguistique, des initiatives d'autonomisation économique via des partenariats mondiaux, des projets d'éducation interculturelle, la mise en avant du dialogue territorial et le renforcement des engagements multilatéraux. Le **Forum national des chefs des nations tribales et Waikato Inc.** ont appelé les organismes des Nations Unies, le gouvernement néo-zélandais et les États à faire pression sur le pays pour qu'il mette en œuvre la DNUDPA et revienne sur ses politiques de rejet. La **Colombie** a annoncé que la DNUDPA avait servi de ligne directrice dans l'élaboration de ses politiques nationales et a souligné les progrès réalisés dans plusieurs domaines. Le **Centre de ressources des Tatars de Crimée** a insisté sur le fait que les Peuples Autochtones sont des titulaires de droits qui jouissent d'une capacité de décision et d'autodétermination. Le **Suriname** a réaffirmé son engagement en faveur du dialogue avec les Peuples Autochtones et de leur consultation.

**Mme Mariana Yumbay Yaliko, députée autochtone de l'Équateur**, a appelé les États à adopter et à mettre en œuvre des lois pour garantir les droits de participation des Peuples Autochtones, ainsi que des politiques protégeant les dirigeants autochtones contre toute tentative de criminalisation lorsqu'ils cherchent à défendre leurs droits. Le **Brésil** a fait remarquer que la « Journée des Indiens » avait été rebaptisée « Journée des Peuples Autochtones », tout en reconnaissant un manque de clarté dans la Constitution en ce qui concerne la définition des Peuples Autochtones. L'organisation **Youth With a Mission Botswana** a invité le gouvernement botswanais à reconnaître légalement les Peuples Autochtones et leurs droits, ainsi qu'à leur accorder une protection face aux déplacements forcés, tout comme la possibilité de participer officiellement aux processus législatifs.
**M. Suleiman Mamutov, membre de l'Instance permanente et Rapporteur de la session** a appelé à mettre en place des mécanismes pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la DNUDPA . Le **Guyana** a présenté des initiatives communautaires permettant au gouvernement de recueillir des informations pour étayer sa stratégie de développement à faible émission de carbone. Il s'est par ailleurs félicité du fait que son projet de délivrance de titres de propriété foncière concernant les terres amérindiennes ait fait des communautés autochtones les deuxièmes plus grands propriétaires fonciers du pays (16,4 %).

**Le Village de Chickaloon, le Conseil de l'Arctique, le Secrétariat des Peuples Autochtones et le Conseil Athabascan de l'Arctique** ont appelé à la décolonisation de l'Alaska en vertu de l'article 3 de la DNUDPA. La **Lettonie** a mis en exergue la nécessité d'élaborer et de promouvoir une feuille de route mondiale pour le multilinguisme à l'ère du numérique. Le **Forum des jeunes autochtones du Bangladesh** a appelé les organismes des Nations Unies et les États à soutenir les réformes juridiques en cours et à mettre pleinement en œuvre le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies relatif à la DNUDPA.

**Mme Naw Ei Ei Min, membre de l'Instance permanente**, a appelé à appliquer la DNUDPA et ses principes dans leur intégralité, ainsi qu'à organiser les prochaines sessions de l'Instance permanente dans d'autres régions. La **Tanzanie** déclaré que tous les citoyens d'ascendance africaine pouvaient être considérés comme appartenant à la catégorie des Peuples Autochtones, en précisant que la DNUDPA devrait être appliquée en tenant compte du contexte particulier de chaque pays. L'**Alliance des femmes autochtones d'Amérique centrale et du Mexique** a souligné l'émergence d'un nouveau champ de bataille autour de l'information dans les conflits modernes, les nouvelles technologies étant souvent utilisées pour victimiser davantage les Peuples Autochtones et accentuer leurs traumatismes. Les **Philippines** ont présenté les progrès législatifs réalisés dans le pays en matière de reconnaissance et de protection des droits des Peuples Autochtones. Le **National Indian Health Board** a invité l'Instance permanente à faire pression pour une mise en œuvre pleine et entière de l'article 10 de la DNUDPA et à inscrire les déterminants autochtones de la santé à l'ordre du jour de la session de l'année prochaine. Le **Cameroun** a recommandé que des critères soient clairement définis pour identifier les Peuples Autochtones.

L'**Aboriginal Elder Services** a appelé les États Membres à créer et à promouvoir des programmes axés sur la participation culturelle et le vieillissement en bonne santé à l'intention des Aînés autochtones. Le **Venezuela** a déclaré que les sanctions de longue date contre son gouvernement constituaient un obstacle empêchant les Peuples Autochtones de jouir pleinement de leurs droits et entravant leur capacité à participer aux processus décisionnels. ***L'examen du point 3 de l'ordre du jour a ensuite été clos.***

***Mercredi 23 avril***

***Séance du matin***

- **Point 5 g) : Dialogue thématique sur le financement des travaux et de la participation des Peuples Autochtones dans l'ensemble du système multilatéral et régional**

L'examen du point 5 g) a débuté par la présentation de l'étude E/C.19.2025.6, intitulée « Les droits des Peuples Autochtones dans le contexte des minéraux essentiels à une transition juste », par **Mme Hindou Oumarou Ibrahim, membre de l'Instance permanente**. Au cours de son exposé, elle a souligné l'urgence de faire valoir les droits des Peuples Autochtones dans le cadre de la transition mondiale vers les énergies renouvelables, alors que la demande en minéraux dits « critiques » est en plein essor.

**M. Zénon Mukongo Ngay, de la République démocratique du Congo**, a reconnu que, face à la croissance des activités d'exploitation des minéraux critiques dans ce pays très riche en ressources, il fallait prendre davantage de mesures pour rendre justice et garantir la responsabilité à l'égard des personnes touchées par ces activités. **M. Scott Sellwood, de l'Initiative for Responsible Mining Assurance (IRMA)**, a présenté les engagements de cette organisation en faveur d'une exploitation minière responsable, dans le cadre des principes énoncés dans la DNUDPA et les conventions 107 et 169 de l'OIT. Soulignant le préjudice infiniment plus grave causé aux Peuples Autochtones par ces activités minières, il a en outre appelé le secteur privé à appliquer systématiquement le principe du consentement préalable, libre et éclairé. **Mme Sara Olsvig, du Conseil circumpolaire inuit**, a affirmé qu'il était nécessaire d'intégrer à l'avenir les protocoles établis en 2024 lors du Sommet des Peuples Autochtones sur la transition juste.

**Mme Haajarag Ahmed, du Conseil international des mines et métaux (ICMM)**, a déclaré que des travaux étaient en cours pour créer des normes de consultation unifiées dans le secteur. **Mme Terra Shear, de l'Association minière du Canada**, a mis en avant l'importance d'un dialogue prompt et constructif avec les Peuples Autochtones, conformément aux principes de la DNUDPA, et a appelé les autres pays à adopter des pratiques similaires. **M. Dan Benoit, de Copper Mark**, a souligné la nécessité pour le secteur minier d'établir des relations de confiance, respectueuses et culturellement appropriées avec les Peuples Autochtones, au vu de l'absence de mesures de protection dans de nombreux pays.

La **Finlande, intervenant au nom des pays nordiques,** a indiqué qu'il était nécessaire d'intégrer les droits des Peuples Autochtones dans les pratiques de développement durable et les réformes financières engagées au niveau mondial. L'**OIT** a affirmé que sa Convention 169 constituait pour l'heure le seul instrument contraignant capable de protéger les Peuples Autochtones contre les atteintes à leurs droits liées à l'extraction de minéraux critiques. L'**Association Tin Hinan Sahel** a mis en avant le besoin pressant d'un financement direct et de l'inclusion des femmes et des jeunes autochtones dans les processus de consultation et de prise de décision. Le **Mexique** a fait valoir la nécessité d'inclure les Peuples Autochtones dans tous les mécanismes des Nations Unies au sein desquels se tiennent des délibérations et des discussions pour l'avènement d'un avenir plus juste et durable. Le **Conseil sami** a dénoncé les activités d'exploitation minière approuvées

par l'UE sur les terres des Samis. Il considère que ces activités reposent sur le non-respect du principe de consentement préalable, libre et éclairé, constituent un préjudice pour l'écosystème et représentent une menace pour le mode de vie des Samis. La **Colombie** a évoqué les discussions en cours dans le pays visant à reconnaître l'autonomie des Peuples Autochtones dans des projets économiques planifiés. Le **PNUE** a mis en lumière l'importance de mettre en place des pratiques minières responsables. Cet organisme apporte son soutien à une coalition de 20 organisations qui défendent sept principes conçus pour transformer les chaînes de valeur de l'exploitation des minéraux en mettant l'accent sur la responsabilité, la transparence et la promotion des droits. Le **Forum national des femmes autochtones du Népal, s'exprimant au nom du Caucus des Peuples Autochtones d'Asie**, a plaidé en faveur du financement direct des défenseuses autochtones des droits environnementaux, ainsi qu'à une plus grande reconnaissance juridique des droits des Peuples Autochtones en Asie. Le **HCDH** a appelé le Groupe des Nations Unies chargé de la question des minéraux critiques pour la transition énergétique à donner la priorité aux droits humains, en mettant particulièrement l'accent sur les droits des Peuples Autochtones.

Le **Centre pour le soutien aux Peuples Autochtones du Nord** a mentionné la nécessité d'un texte contraignant pour encadrer et faire appliquer les principes de la DNUDPA. **La Société pour les peuples menacés, s'exprimant au nom de la coalition SIRGE**, a appelé les principaux pays extracteurs de minéraux (notamment l'Australie et le Canada) à mettre en œuvre la DNUDPA et à inclure le consentement préalable, libre et éclairé dans toutes leurs normes, en vue d'établir des mécanismes de réclamation et un système mondial de traçabilité avec divulgation obligatoire des risques. La **Comisión Nacional de Territorios Indígenas** a appelé les États à s'engager dans une transition fondée sur les droits, accordant la priorité aux Peuples Autochtones, à leurs droits et à l'environnement. L'**Équateur** a invité les organismes des Nations Unies à concevoir des mesures inclusives sur le plan financier et à se pencher sur le fonctionnement des économies autochtones. Le **Right Energy Partnership with Indigenous Peoples** a préconisé l'inclusion des Peuples Autochtones dans la transition énergétique, ainsi que de meilleures protections juridiques et une plus grande participation aux processus de consultation et de prise de décision. Les **Philippines** ont présenté plusieurs initiatives de financement direct en tant que pratiques exemplaires et se montrent déterminées à renforcer les partenariats avec les parties prenantes.

L'**Assemblée des Premières Nations** a insisté sur l'importance de renforcer la souveraineté des Peuples Autochtones, appelant les États à appliquer et à faire respecter les principes et les décisions de la Cour suprême concernant les terres traditionnelles. Le **Conseil des terres aborigènes de Nouvelle-Galles du Sud** a appelé les États à cesser de privilégier les subventions à court terme pour passer plutôt à des modèles de financement à long terme au profit des organisations dirigées par des Autochtones. **Mme Valentina Sovkina, membre de l'Instance permanente**, a expliqué que la dépendance de certains Peuples Autochtones russes à l'égard du financement octroyé par des entreprises compromettait leur autonomie, entraînant la violation systématique de leurs droits et la disparition de leurs modes de vie traditionnels. **M. Geoffrey Roth, membre de l'Instance permanente**, a proposé de profiter de la COP de la CDB en 2026 pour renforcer le leadership autochtone et forger une alliance moyennant la mise sur pied d'un groupe de travail consacré aux déterminants autochtones de la santé.

**L'Organisation publique interrégionale Union des Peuples Autochtones en petit nombre « SOYUZ »** a appelé les entreprises à offrir une compensation pour toute utilisation des savoirs traditionnels. Elle a par ailleurs suggéré d'élargir le fonds consultatif de la CDB (Fonds de Cali), de prioriser les demandes d'allocations présentées par des Autochtones et de supprimer les obstacles à leur participation. La **Russie** a plaidé en faveur de l'octroi d'un soutien financier aux Peuples Autochtones et à leurs initiatives, tout en prônant le renforcement de la coopération pour garantir leur indépendance. Le **Gobierno Comunitario**

**Provincial del Pueblo Waranka** a appelé les organismes des Nations Unies à tenir les États responsables de la criminalisation des dirigeants autochtones et de l'exploitation des ressources sans le consentement des Peuples Autochtones. L'**Indonésie** a réaffirmé sa volonté de coopérer avec les Peuples Autochtones dans le contexte des activités d'extraction minière et du Programme 2030. **Land is Life** a appelé la Banque asiatique de développement à mettre ses normes en consonance avec le cadre des Nations Unies pour la protection des droits des Peuples Autochtones, tout en recommandant aux États et aux institutions financières de reconnaître et de mettre en œuvre la DNUDPA. **Mme Toribia Lero Quispe, députée autochtone de Bolivie**, a tenu à attirer l'attention sur l'ethnocide du Peuple Uru-Marota qui a cours dans le pays. Malgré l'adoption précoce de la Convention 169 de l'OIT dans ce pays, l'exposition des communautés autochtones au cyanure et au mercure a eu des conséquences catastrophiques sur leur santé et leur mode de vie. Le **Bangladesh** a affirmé la nécessité d'une participation significative des Peuples Autochtones au sein du système des Nations Unies.

**Intervenant au nom des femmes autochtones du Kenya, du Soudan et de Tanzanie, MADRE** a appelé à la reconnaissance des identités autochtones en Tanzanie et au Soudan, ainsi qu'au respect des droits fonciers des Autochtones. Le **Népal** a signalé que certaines communautés marginalisées ont encore besoin d'un soutien international dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, du logement et de la préservation des formes traditionnelles de savoir. L'**Union des chefs indiens de Colombie-Britannique, s'exprimant au nom du Caucus mondial des jeunes autochtones**, a appelé à la mise en place de mécanismes de financement directs et décentralisés qui devraient être supervisés par l'ONU et rendus accessibles aux jeunes autochtones.

**M. Scott Sellwood, de l'IRMA**, a reconnu que la réalisation des droits des Peuples Autochtones était loin d'être une réalité et a appelé les États et les entreprises à engager un dialogue et une collaboration constructifs avec les Peuples Autochtones. **Mme Sara Olsvig, du Conseil circumpolaire inuit**, a elle aussi appelé à accroître la collaboration afin de donner davantage de poids au rapport présenté ce jour et à y donner suite.

***Séance de l'après-midi***

- **Point 5 g) : Dialogue thématique sur le financement des travaux et de la participation des Peuples Autochtones dans l'ensemble du système multilatéral et régional (suite)**

La séance de l'après-midi a débuté avec la présentation, par **M. Dario Mejia Montalvo, membre de l'Instance permanente**, de l'étude E/C.19/2025/3 intitulée « L'architecture financière internationale et les droits des Peuples Autochtones ». Cette étude souligne les effets disproportionnés des changements climatiques sur les Peuples Autochtones, en les mettant en contraste avec le soutien minimal qu'ils reçoivent de la part des institutions financières internationales et leur exclusion des processus décisionnels. **M. Benoît Bosquet, de la Banque mondiale**, a plaidé en faveur de la formation d'alliances tripartites entre les gouvernements, les Peuples Autochtones et les institutions financières.

L'**Espagne** a réaffirmé son engagement en faveur des droits des Peuples Autochtones, comme en témoigne notamment la place prépondérante qui sera accordée aux questions autochtones lors du Sommet ibéro-américain de 2026 qui se tiendra à Madrid. L'organisation **Aliansi Masyarakat Adat Nusantara** a recommandé la création d'un guichet de financement pour les Peuples Autochtones au sein du Fonds vert pour le climat, afin de faciliter leur accès direct et durable aux fonds disponibles. **Mme Naw Ei Ei Min, membre de l'Instance permanente**, a appelé les États à inclure véritablement les Peuples Autochtones dans les processus décisionnels et à mentionner explicitement leur participation dans le document final de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement. L'**Ukraine** a recommandé la création d'un mécanisme de financement pour lutter contre les atteintes aux droits humains et a affirmé que les Peuples Autochtones

devraient être représentés dans la gouvernance des institutions financières internationales. Le **Caucus des Peuples Autochtones d'Australie** a appelé à inscrire le travail de soins et de protection de la vie dans le cadre des lois du travail existantes, ainsi qu'à mettre en place un financement dédié à la justice de genre pour les Peuples Autochtones. L'**Australie** a annoncé une augmentation de son soutien financier au Fonds de contributions volontaires des Nations Unies, ainsi que le lancement d'un programme de subventions visant à promouvoir les formes traditionnelles de connaissances dans la région Pacifique. L'**Union des Peuples Autochtones de la région de Tomsk** a recommandé de poursuivre les études sur la manière dont les décisions émanant du secteur privé peuvent être utilisées à des fins de répression des communautés autochtones. La **communauté autochtone de Bay Mills** a souligné l'importance de mettre en place un financement alternatif fondé sur les droits, condamnant une fois de plus les activités associées à l'oléoduc de la ligne 5. **Les Fidji** ont proposé de relancer des initiatives de gouvernance traditionnelle et ont évoqué la mise en œuvre d'un plan d'action national conforme à la DNUDPA.

L'**Aboriginal and Torres Strait Social Justice Group** a demandé une révision du fonctionnement de l'Instance permanente au titre de la résolution 2000/22, paragraphe 7, de l'ECOSOC. L'**Inde** a contesté la désignation de certains groupes autochtones dans un rapport du MEDPA, demandant en outre que les références aux Autochtones des îles Andaman en tant que Peuples Autochtones soient supprimées du texte. **Coptic Solidarity** a appelé l'Instance permanente et les États à reconnaître les Coptes comme Peuples Autochtones et à tenir l'Égypte responsable de leur persécution. Le **Conseil circumpolaire inuit** a appelé les États Membres à collaborer activement avec le Conseil de l'Arctique. La **Fédération des Khmers du Kampuchea Krom** a prié les États membres de l'ASEAN à s'abstenir de persécuter les défenseurs des droits humains et à inclure les Peuples Autochtones dans les processus d'allocation des ressources et de prise de décision. Un **député autochtone d'Ukraine** a suggéré de créer un prix pour récompenser le labeur des défenseurs autochtones, et de soutenir en priorité les Peuples Autochtones vivant dans des zones de guerre pour qu'ils puissent participer aux activités des Nations Unies. La **Native American Journalists Association (NAJA)** a souligné l'importance de la liberté de la presse, de la reconnaissance juridique et du financement des médias autochtones.

**Mme Hindou Oumarou Ibrahim, membre de l'Instance permanente**, a rappelé les demandes formulées de longue date par les Peuples Autochtones en faveur d'un financement direct, équitable et flexible dans la lutte contre les changements climatiques. **M. Ali Hajilari, membre de l'Instance permanente**, a signalé que les sanctions unilatérales créent des barrières qui entravent l'accès des Peuples Autochtones au financement. **M. Geoffrey Roth, membre de l'Instance permanente**, a recommandé d'inclure des Autochtones dans l'organe consultatif de l'ONU sur l'intelligence artificielle. Le **Registered Trustees of Pastoralists Indigenous Non-Governmental Trust** a critiqué le fait que seuls 6 % des financements liés à l'action climatique parvenaient aux Peuples Autochtones, et seulement 1,4 % aux femmes et aux filles autochtones. Le **Sacred Places Institute for Indigenous Peoples** a recommandé la création d'un fonds dirigé par l'UNPFII, le PNUE, l'UNESCO et la FAO pour soutenir la participation des Peuples Autochtones à la conservation des océans, tout en proposant l'élaboration conjointe d'un rapport sur la dégradation des forêts de laminaires.

L'**Amerindian Peoples Association** a appelé à modifier la loi sur les Amérindiens afin d'y intégrer la DNUDPA, ainsi qu'à mettre en place un organe de surveillance. **Amazon Watch** a invité l'Instance permanente à faire pression pour que les Peuples Autochtones soient représentés à l'ONUDC. Le **Native American Church-State of New Mexico** a prôné l'application et le respect des articles 4, 12 et 25 de la DNUDPA. L'**Indian Law Resource Center** a appuyé le protocole de consentement élaboré par des Peuples Autochtones d'Argentine, du Chili et de Bolivie, ainsi que la rédaction d'une déclaration exigeant leur consultation obligatoire, pour faire valoir leurs droits. **Communities, Alliances & Networks (CAAN), NNAAPC et la Coalition latino-américaine et caribéenne des Peuples**

**Autochtones luttant contre le VIH/sida** ont demandé un soutien urgent pour réaliser l'ODD 3.3, ainsi qu'une augmentation du financement du Fonds mondial destiné à affirmer leur droit à la santé et leur statut de titulaires de droits. Le **Native American Rights Fund (NARF)** a recommandé que le soutien financier s'inscrive dans la durée pour garantir la participation continue des Peuples Autochtones aux mécanismes des Nations Unies. Le **Centre de ressources des Tatars de Crimée** s'est montré favorable à l'élargissement du mandat et des capacités du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies. Le **Native Council of Prince Edward Island** a plaidé en faveur d'un financement à long terme pour le développement durable, l'éducation des jeunes et l'indépendance économique. L'**Égypte** a rejeté les commentaires formulés précédemment par une délégation, soulignant que tous les Égyptiens sont Autochtones sur leur territoire. Les **Winnemem Wintu Tribes** ont critiqué la procédure consistant à racheter au gouvernement américain des terres qui leur ont été volées. La **Fondation Hakhu Amazonia** a critiqué la réticence de l'Équateur à fermer ses puits de pétrole. **Les Centres d'amitié autochtones de Saskatchewan** ont demandé la création de mécanismes financiers conçus pour soutenir les futurs dirigeants autochtones, appelant à la mise en place de procédures simples et peu contraignantes pour bénéficier des aides**.**

**La Fédération des Ligues des droits des femmes (FLDDF)** a recommandé à l'Instance permanente d'établir des mécanismes démocratiques donnant la priorité au financement des organisations locales de la société civile en raison de leur capacité innée à mettre en œuvre des solutions adaptées au contexte et à défendre les droits des Peuples Autochtones. *L'examen du point 5 g) de l'ordre du jour a ensuite été clos.*

***Vendredi 25 avril***

***Séance du matin***

- **Point 4 : Discussion sur les activités menées dans les six domaines d'action de l'Instance permanente (développement économique et social, culture, environnement, éducation, santé et droits humains) en relation avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones et le Programme de développement durable à l'horizon 2030**

**Mme Hannah McGlade, membre de l'Instance permanente**, a présenté l'étude E/C.19/2025/7 intitulée « Effets de la colonisation et des conflits armés sur les droits des Peuples Autochtones : l'impératif de la consolidation de la paix », qui met en exergue l'impact disproportionné des conflits sur les Peuples Autochtones à travers 59 études de cas. Par l'intermédiaire d'une intervention écrite, **Mme Hanieh Moghani, membre de l'Instance permanente**, a recommandé que les démarches de consolidation de la paix soient fondées sur les processus de justice réparatrice, comme le prévoit la résolution A/RES/60/147 des Nations Unies, avec les Peuples Autochtones en tant que titulaires de droits et artisans de la paix. **M. Geoffrey Roth, membre de l'Instance permanente**, a signalé qu'il était important de mettre en place des mécanismes de surveillance et de protection spécifiques aux Peuples Autochtones dans les situations de conflit armé. *La parole a ensuite été donnée aux participants.*

La délégation de l'**UE, au nom de ses États membres**, a appelé à une action coordonnée contre la violence, en demandant des partenariats plus solides, un financement accru et la participation des Peuples Autochtones, en particulier des femmes autochtones. L'**UNESCO** a formulé une série de recommandations, à savoir : une plus grande représentation des Peuples Autochtones, un soutien aux médias, la promotion des langues, l'inclusion des femmes et des jeunes, des investissements dans le numérique et des partenariats entre les médias. L'**AIPP** a demandé que cette étude soit élargie afin d'inclure la problématique de la colonisation interne en Asie. Le **PNUE** a réaffirmé son soutien aux droits des Peuples Autochtones via ses résolutions 6/8 et 6/12. L'**Association nationale des centres d'amitié,**

**intervenant au nom du Caucus mondial des jeunes autochtones**, a appelé à la mise en œuvre intégrale de la DNUDPA, à l'augmentation du financement des services essentiels, à la participation effective des jeunes autochtones aux mécanismes des Nations Unies, ainsi qu'à la cessation de toutes les activités extractives n'ayant pas respecté le principe du consentement préalable, libre et éclairé.

La **FAO** a réaffirmé son engagement envers la DNUDPA, en présentant de nombreux partenariats en cours, notamment avec le Caucus mondial des jeunes autochtones, et la recherche de financement pour le Forum mondial de la jeunesse autochtone. L'**Indigenous World Association** a recommandé d'inclure le rapport de l'Instance permanente sur l'autonomisation des Peuples Autochtones dans les processus de consolidation de la paix. L'**UNFPA** a invité les participants à assister à un symposium organisé au Mexique sur la lutte contre la discrimination dans les soins de santé et le respect des pratiques traditionnelles dans ce domaine. **Mme Lindsay Davies, doctorante Guwamu Kooma**, a appelé les États à faire en sorte que l'Australie relève l'âge de la responsabilité pénale à 14 ans et à se pencher sur la conformité du pays à la DNUDPA et à la Convention relative aux droits de l'enfant. La **Bolivie** a appuyé la création d'une plateforme virtuelle sur les principes autochtones du bien-vivre (« buen vivir »), ainsi que la reconnaissance des formes de connaissances culturelles et médicinales des Peuples Autochtones par l'UNESCO et l'OMS. Le **Global Naga Forum** a appelé les États Membres à respecter les articles 33 et 38 de la DNUDPA, demandant en outre à l'Inde d'appliquer rigoureusement l'accord-cadre conclu avec les Naga et d'abroger l'AFSPA. L'**ONUSIDA** a appelé les États Membres à permettre la participation effective des Peuples Autochtones à l'élaboration du programme mondial de lutte contre le sida pour 2026-2031. Le **Conseil des terres aborigènes de Nouvelle-Galles du Sud** a exhorté l'Australie à indemniser les Peuples Autochtones victimes du non-respect des accords forestiers régionaux en 1999, qui a abouti à la saisie de leurs biens.

Le **Guatemala** a annoncé que 26 % du budget du Conseil présidentiel contre le racisme serait alloué en faveur de la protection de l'environnement, de l'éducation bilingue et des soins de santé des Peuples Autochtones. **Saminuorra** a appelé l'Instance permanente à faire pression sur la Suède pour qu'elle mette en œuvre le FPIC dans toutes ses démarches. L'**Association des Peuples Autochtones de la péninsule de Taïmyr du kraï de Krasnoïarsk** a recommandé à l'Instance permanente de rédiger des principes directeurs pour les négociations commerciales, en tenant compte des particularités nationales concernant la souveraineté, ainsi que des lignes directrices pour l'application pratique du FPIC. La **Confederación de Nacionalidades Indígenas del Ecuador** a recommandé à l'Instance permanente de mettre en place un mécanisme de suivi, de s'engager pour protéger les défenseurs des droits autochtones et de faire pression pour que la DNUDPA devienne juridiquement contraignante. L'**Ukraine** a appelé à un leadership autochtone plus fort pour mettre fin aux guerres et soutenir la réalisation des ODD. L'**AIM-WEST** a suggéré de réaliser une étude mondiale sur la stérilisation forcée, d'enquêter sur les agissements historiques des États-Unis à l'encontre des Peuples Autochtones, d'offrir des réparations aux victimes, de prévenir de nouvelles violences à l'encontre des femmes et des filles autochtones, et de demander aux États-Unis de présenter officiellement des excuses pour ses actes génocidaires.

Le **Burundi** a fait part de son intention de fournir à l'avenir des terres arables au peuple Batwa. Le **Chili** a vivement encouragé l'intégration de la DNUDPA dans le cadre de la réalisation des ODD, ainsi que la promotion du dialogue régional pour garantir des progrès durables. **ACSILs** a demandé au Japon de ratifier les protocoles facultatifs de la CEDAW, et a prié le Rapporteur spécial de se pencher sur les problèmes juridictionnels avec le Japon et les États-Unis dans les zones où l'armée américaine est présente. La **Commission australienne des droits de l'homme** a recommandé la mise en œuvre de politiques fondées sur des données probantes pour soutenir les systèmes de justice pour mineurs.

L'**Australie** a mis en lumière les progrès réalisés à l'aune des six domaines d'action de l'Instance permanente, grâce à des partenariats durables, un investissement de 4 milliards de dollars australiens dans le domaine du logement dans le Territoire du Nord, ainsi que d'autres mesures visant à traiter les problématiques de la sécurité alimentaire et de l'emploi de longue durée. Le **Parlement sami de Norvège** a prié l'Instance permanente de faire pression sur les États pour qu'ils respectent leurs engagements concernant l'application de la DNUDPA, en invoquant le fait que la Norvège n'a mis en œuvre aucune mesure depuis son engagement pris en 2014. La **Fédération de Russie** a recommandé que le contexte de chaque pays soit pris en compte dans la mise en œuvre de la DNUDPA. Le **Movimiento Nacional de Abuelas Comadronas Nim Alaxik** a recommandé que les Nations Unies assurent une coordination soutenue pour garantir l'inclusion de la profession traditionnelle de sage-femme dans les budgets de l'État, la protection des formes traditionnelles de savoir, ainsi que le respect de la convention 169 de l'OIT et de la DNUDPA.

La **Lettonie** a lancé un appel à la paix et à la protection de la vie des Autochtones afin de respecter la DNUDPA et de réaliser pleinement leurs droits. **L'Association ethnoculturelle Elleyda, une organisation autonome à but non lucratif s'exprimant au nom des Nations Autochtones du nord-est de la Sibérie**, a recommandé à l'Instance permanente de soutenir les initiatives mondiales visant à préserver les sites sacrés. La **Tanzanie** a déclaré qu'aucun Peuple Autochtone ne vivait dans le pays, rejetant les revendications formulées précédemment. L'**Indigenous Environmental Network** a appelé à mettre en place un moratoire sur le marché des crédits carbone, à interdire le lancement de nouveaux projets d'exploitation du charbon ou de minéraux critiques, à créer une base de données mondiale sur les atteintes à l'environnement et à reconnaître pleinement les systèmes de gouvernance autochtones et leur jurisprudence. L'**organisation Tamaynut** a appelé la communauté internationale à tenir le Maroc responsable de son manque de soutien aux Amazighs et des atteintes aux droits humains dont ce Peuple est victime. L'**Indonésie** a lancé une mise en garde contre les tentatives d'utiliser l'Instance permanente pour promouvoir des discours séparatistes. **CHT Indigenous Peoples' Council of Canada** a demandé à l'Instance permanente de surveiller l'évolution du processus de paix dans les tribus des collines de Chittagong et à faire pression pour que l'accord de Chittagong Hill Tracts (CHT) soit pleinement mis en œuvre. **Caring and Living as Neighbors Inc.** a inviter l'Australie à se défaire de ses approches coloniales et à inclure les Peuples Autochtones dans les processus décisionnels. Les **États-Unis** ont exhorté les autres États Membres à protéger les Ouïghours et à ne pas les renvoyer en Chine, où ce peuple est la cible de graves persécutions.

***Séance de l'après-midi***

- **Point 4 : Discussion sur les activités menées dans les six domaines d'action de l'Instance permanente (développement économique et social, culture, environnement, éducation, santé et droits humains) en relation avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (suite)**

**Mme Aluki Kotierk, présidente de l'Instance permanente**, a présenté le rapport E/C.19/2025/4 issu de la Réunion du groupe d'experts internationaux sur le thème « Les droits des Peuples Autochtones, y compris ceux qui se trouvent en situation d'isolement volontaire ou de premier contact, dans le contexte de l'extraction de minéraux critiques ». Ce rapport contient un certain nombre de recommandations pratiques à mettre en œuvre par les États, le secteur privé et les organismes des Nations Unies. **Mme Tukumminnguaq Nykjær Olsen**, **présidente du conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires pour les Peuples Autochtones**, a encouragé les États et les acteurs philanthropiques à accroître leurs contributions pour que les Peuples Autochtones puissent être pleinement représentés dans ces débats cruciaux.

L'**Estonie** a appelé à renforcer la coopération internationale, à préserver et à revitaliser les langues autochtones, ainsi qu'à faciliter la participation des femmes autochtones aux processus décisionnels ayant trait à l'action climatique et à l'élaboration de politiques. L'**organisation publique « Sauver l'Ougra » de l'okroug autonome de Khanty-Mansi** a suggéré à l'Instance permanente d'élaborer des recommandations sur le tourisme et la numérisation des ressources linguistiques, et a appelé à concrétiser le traité international sur les ressources génétiques et les savoirs traditionnels. Le **Vietnam** a souligné l'importance de placer les droits des Peuples Autochtones dans le contexte national. L'**Indigenous Conservation Council** a incité le Partenariat du programme de la baie de Chesapeake à accorder le statut de signataire aux Nations Autochtones, à mettre en place un programme de tutelle autochtone et à reconnaître les savoirs autochtones sur un pied d'égalité. L'**Iran** a prié les États de s'abstenir d'imposer leurs interprétations préconçues sur les Peuples Autochtones. La **Foundation for Aboriginal and Islander Research** a appelé à faire appliquer le droit international humanitaire et à protéger les civils dans le cadre de l'escalade du conflit en Papouasie occidentale, tout en demandant à l'Instance permanente de donner suite à son étude de 2013 sur la décolonisation.

Les **Nacionalidades Waorani del Ecuador (NAWE)** ont exigé que l'Équateur garantisse les droits des Waorani, mette en place des mesures de protection pour les Peuples Autochtones qui vivent en situation d'isolement volontaire et mette fin aux projets d'exploitation pétrolière. L'**Allemagne** a annoncé son soutien à des initiatives telles que le projet Living Land au Brésil, plaidant en faveur d'une meilleure ventilation des données relatives aux territoires autochtones. **Indigenous Peoples Rights International** (**IPRI)** a recommandé de rendre obligatoires le consentement préalable, libre et éclairé ainsi que le droit de refus pour toutes les demandes d'exploitation minière. La cartographie, l'attribution de titres fonciers et la reconnaissance juridique devraient également être prises en compte avant l'octroi des autorisations correspondantes. **Jossour Forum des femmes marocaines** a appelé à la responsabilité collective dans la reconnaissance des réalisations et des enjeux associés aux politiques marocaines concernant les Amazighs afin de garantir la pleine reconnaissance des identités ethniques et des droits des Peuples Autochtones. L'**Union des Peuples Autochtones de la région de Tomsk** a recommandé aux autorités régionales de reconnaître pleinement leurs peuples en tant que Peuples Autochtones, soulignant le besoin de programmes de soutien, en particulier pour les groupes autochtones de petite taille (moins de 500 personnes).

L'**Instituto Iepé: Instituto de Pesquisa e Formaçao Indigena** a recommandé de reconnaître les délimitations territoriales dans les politiques climatiques, ainsi que d'adopter des stratégies transfrontalières afin de protéger les terres des Peuples Autochtones. **Images for Inclusion** a appelé le Chili à lancer un programme national d'éducation sur la DNUDPA et la culture mapuche dans les universités, et à mettre sur pied une commission de développement dotée d'un budget annuel alloué par le CERD, le CDH et l'ECOSOC. **Mme Hindou Oumarou Ibrahim, membre de l'Instance permanente**, a invité les États à admettre les avantages qui découle de la reconnaissance des savoirs autochtones et à concrétiser le concept de financement direct et accessible pour les Peuples Autochtones. **Mme Tove Sovndahl Gant, membre de l'Instance permanente**, a rappelé au MEDPA, au Rapporteur spécial et à l'Instance permanente qu'il ne fallait pas confondre les Peuples Autochtones avec les groupes non autochtones. La **Tribal Link Foundation** a recommandé la création d'un comité consultatif spécifique aux Autochtones au sein du ministère de la Santé et des Services sociaux (États-Unis). Le **Forum des jeunes autochtones du Bangladesh** a exhorté cet État à s'abstenir d'appliquer des politiques d'accaparement des terres et d'expulsion forcée.

**Tauukiuki** a appelé à rendre l'application de la DNUDPA obligatoire, s'est exprimé en faveur de la souveraineté des données autochtones et a souligné le besoin d'un changement systémique afin de protéger les générations futures. **L'organisation publique de la région de Mourmansk « Association des Samis de Kola »** a recommandé la mise en œuvre de

normes plus strictes sur le plan juridique et au sein du secteur privé, invitant l'Instance permanente à défendre le principe de précaution dans les pratiques commerciales. **M. Vital Bambanze, membre de l'Instance permanente**, a condamné l'attitude des États africains qui continuent de nier l'existence des Peuples Autochtones, les exhortant à modifier leur Constitution et à reconnaître l'existence de ces Peuples en tant que titulaires de droits. Le **National Indian Health Board** a recommandé que la santé des Autochtones soit le thème principal de la session de 2026.

**La Fondation Egdolina Thomas pour la défense des droits des habitants de la côte caraïbe du Nicaragua** a appelé la communauté internationale à garantir les droits des Peuples Autochtones au Nicaragua et à faire libérer leurs dirigeants et gardes forestiers. Le **Sommet des Premières Nations** a recommandé de considérer les traités conclus entre la Couronne et les Peuples Autochtones comme de bonnes références pratiques. Il a en outre évoqué l'importance d'assurer un financement à long terme pour soutenir la participation des Peuples Autochtones à la mise en œuvre intégrale de la DNUDPA. **Aliansi Masyarakat Adat Nusantara** a demandé au gouvernement indonésien de mettre fin aux activités minières dans les régions où vivent des Peuples en situation d'isolement, d'établir des zones d'exclusion permanentes et de s'abstenir de toute colonisation et tout contact forcé, ainsi que de veiller à ce que les communautés en aval évitent toute initiative susceptible d'affecter les groupes autochtones isolés. **Enlace Continental de Mujeres Indigenas en las Americas (ECMIA)** a recommandé de prendre des mesures pour améliorer l'égalité entre les sexes et de nommer deux experts autochtones au sein du Groupe de travail sur les entreprises et les droits de l'homme.

L'**IITC** a invité la FAO et l'Instance permanente à mettre en lumière les effets nocifs des pesticides toxiques sur les territoires autochtones, tout en invitant ces deux organismes à reconnaître les progrès accomplis et à inclure les Peuples Autochtones dans la recherche de solutions. **Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc.** a souligné la nécessité de mettre en œuvre une approche fondée sur les droits humains dans tous les organismes des Nations Unies. **Mme Valentina Sovkina, membre de l'Instance permanente**, a appelé tous les pays qui n'ont pas encore ratifié la Convention 169 de l'OIT à le faire. Elle a en outre suggéré d'aménager une salle de projection afin de présenter les situations vécues par les Peuples Autochtones à travers le monde. **La Confederación de Pueblos de la Nacionalidad Kichwa del Ecuador** a proposé que la langue quechua soit adoptée comme langue officielle de l'Instance permanente. L'**American Indian Law Alliance** a appelé tous les organismes des Nations Unies à mettre fin aux marchés du carbone et aux pratiques et projets REDD+, en faisant pression pour que la législation nationale mette un terme à ces initiatives et pour que la DNUDPA soit appliquée dans le cadre des accords des Nations Unies sur le climat.

L'organisation **Les Amis de la Terre** a recommandé que le consentement préalable, libre et éclairé soit obtenu à toutes les étapes des projets d'activités extractives et de transition énergétique, qualifiant ce consentement à la fois de processus et de résultat. La **Chine** a rejeté les critiques formulées par la délégation des États-Unis. ***L'examen du point 4 de l'ordre du jour a ensuite été clos.***

***Lundi 28 avril***

***Séance du matin***

- **Point 5 d) : Dialogue avec le Rapporteur spécial sur les droits des Peuples Autochtones et le Mécanisme d'experts sur les droits des Peuples Autochtones ; examen annuel de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la recommandation générale n° 39 (2022)**

**Mme Sonia Gujajara, ministre des Peuples autochtones du Brésil**, a salué le lancement de l'initiative sur le bien-être des femmes autochtones, qui vise à renforcer l'action collective en faveur des femmes autochtones et à lutter contre la violence sexiste. La ministre a invité les participants à se joindre à la quatrième Marche des femmes autochtones au Brésil, qui aura lieu du 4 au 8 août 2025. **M. Albert K. Barume, Rapporteur spécial sur les droits des Peuples Autochtones**, a commencé son allocution en déclarant qu'il aurait préféré que ce dialogue se tienne pendant la première semaine de l'Instance permanente, compte tenu du faible nombre de participants pendant la seconde semaine. Il a noté que l'étude thématique de cette année qui sera présentée à l'AGNU portera sur la délimitation et l'enregistrement des terres autochtones, et qu'un autre rapport thématique sur les obligations des États de reconnaître les droits des Peuples Autochtones en tant que titulaires de droits sera soumis au CDH. Enfin, il a remercié le Botswana pour avoir accepté sa demande de visite dans le pays, à un moment où le manque de financement caractérise son mandat. **Mme Valmaine Toki, présidente du MEDPA**, a pris note de la finalisation et de l'adoption de l'étude de 2024 du MEDPA intitulée « Constitutions, lois, législation, politiques, décisions de justice et mécanismes sur lesquels les États s'appuient pour atteindre les buts énoncés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones, en application de l'article 38 de ladite Déclaration ». Mme Toki s'est par ailleurs félicitée du fait que les Peuples Autochtones aient pu participer en tant que tels au dialogue interactif du MEDPA avec le CDH en 2024. Elle a également salué la participation du MEDPA à la COP16 de 2024 et au Forum de la science et de l'innovation de la FAO de 2024, soulignant que le MEDPA faisait partie de la Plateforme mondiale sur les systèmes alimentaires des Peuples Autochtones de la FAO. Enfin, Mme Toki a souligné les progrès réalisés dans l'élaboration du programme de visite du MEDPA au Brésil en septembre 2025, et a mentionné l'inclusion, à l'ordre du jour de la 18e session du MEDPA, d'une table ronde sur le rôle des institutions de défense des droits humains dans la réalisation des objectifs de la DNUDPA. *La parole a ensuite été donnée aux participants.*

Le **Pérou** a reconnu que la recommandation générale n° 39 du Comité de la CEDAW comme un outil essentiel à la pleine réalisation des droits des femmes et des filles autochtones. Le réseau **Manipur Women Gun Survivors Network** a appelé l'Instance permanente à reconnaître et à institutionnaliser la participation des femmes autochtones à toutes les phases de la consolidation de la paix. L'**Iran** a affirmé que l'Instance permanente devrait se pencher sur la question de l'héritage colonial et raciste des États. La **Foundation for Aboriginal and Islanders Research Action** a appelé l'Instance permanente et le MEDPA à prendre en compte le ritualisme étatique. Le **Guatemala** a dénoncé les accusations infondées de terrorisme portées contre les leaders autochtones du pays ainsi que d'autres formes de criminalisation dont ils sont victimes. L'**IITC, au nom du Global Indigenous Peoples' Forum on Plastic**, a demandé à l'Instance permanente d'inclure une recommandation forte exhortant les États membres à garantir la pleine participation des Peuples Autochtones à la prochaine session du Comité de négociation intergouvernemental sur la pollution plastique, qui se tiendra en août à Genève, tout en appelant sa présidence et son secrétariat à intégrer et à respecter la DNUDPA. Les **Philippines** ont passé en revue les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la recommandation générale nº 39 du Comité de la CEDEF.

Faisant référence au Peuple Ngoni du Nigéria, l'**Indigenous Information Network** a appelé le système des Nations Unies à soutenir les initiatives de restauration de l'environnement, à protéger les défenseurs des droits humains et à promouvoir l'accès des Peuples Autochtones à la terre et aux droits culturels. Le **Burundi** réaffirmé son engagement à l'égard de la recommandation générale nº 39 du Comité de la CEDEF, en mentionnant sa stratégie nationale 2024 de sensibilisation à la violence fondée sur le genre. L'**Association des descendants autochtones Yamaltu** a invité le Rapporteur spécial à poursuivre les étude réalisées et la mise à jour des rapports sur les droits des Peuples Autochtones en mouvement. Le **Conseil circumpolaire inuit** a plaidé en faveur d'un financement spécifique

pour garantir la participation des Peuples Autochtones. **M. Dario Mejilla Montalvo, membre de l'Instance permanente**, a salué le fait que la DNUDPA ait été cité dans les travaux de tribunaux internationaux et nationaux, ce qui représente un réel progrès. Les **Winnemem Wintu Tribes** ont invité le Rapporteur spécial à se pencher sur le problème de la non-reconnaissance des droits. La Fondation **Tebtebba et le Réseau des femmes autochtones d'Asie** ont recommandé à l'Instance permanente de consacrer une décennie aux femmes et filles autochtones, en soulignant que cela faciliterait la mise en œuvre de la recommandation générale n° 39 du Comité de la CEDEF out en donnant davantage de visibilité aux femmes et filles autochtones. L'**Amerindian Peoples Association** a prié l'Instance permanente de faire pression sur le gouvernement guyanais afin qu'il garantisse et respecte les droits des Peuples Autochtones.

L'**Endorois Indigenous Women Empowerment Network** a appelé les parties prenantes à soutenir les initiatives dirigées par les Autochtones pour traiter les problèmes sous un prisme intersectionnel et à leur fournir un financement direct et accessible. Le **National Tribal Leaders Forum of New Zealand** a demandé au gouvernement néozélandais de collaborer de bonne foi avec le Rapporteur spécial et le MEDPA, en soulignant que le gouvernement persistait à ne pas mettre en œuvre les recommandations formulées à la suite de leur visite dans le pays qui remonte à 2018. Un **député autochtone du parlement sami de Finlande** a recommandé à l'Instance permanente de se concentrer sur la problématique des industries extractives et en particulier sur l'évaluation de leur incidence, le principe du FPIC et le partage des bénéfices. Le **Mexique** a indiqué que des mesures avaient été prises concernant les droits des Peuples Autochtones et des personnes d'ascendance africaine afin de garantir leur représentation à tous les niveaux et l'absence de discrimination.

Le **Conseil de la Nation Navajo et la députée autochtone Eugenia Charles Newton** ont appelé les Nations Unies à examiner le taux de criminalité relevé dans les territoires autochtones aux États-Unis. **M. Vital Bambanze, membre de l'Instance permanente**, s'est enquis auprès des experts participants de la manière de mieux soutenir financièrement les organismes des Nations Unies pour leur permettre d'accomplir leur mandat respectif. L'**ONIC** a critiqué que le sommet qui s'est récemment tenu en Colombie, avec le soutien du ministère de la Culture et de l'UNFPA, n'a pas permis la participation des Peuples Autochtones. **Manitoba Keewarinowi Okimakanak** a recommandé aux trois mécanismes d'établir une forme de développement coopératif avec les Peuples Autochtones afin de définir des politiques et des procédures qui correspondent à leurs objectifs. La **National Rural Women's Coalition** a invité l'Instance permanente à rappeler aux États leur obligation de mettre en œuvre la recommandation générale n° 39 du Comité de la CEDEF et à faire de l'accès durable au financement pour les femmes autochtones une priorité.

**Youth With a Mission** a proposé une série de recommandations clés pour une application pratique de la DNUDPA en Afrique du Sud : 1) le gouvernement sud-africain devrait adopter le rapport du Rapporteur spécial de 2005, 2) le gouvernement du Botswana devrait poursuivre la mise en place de processus de consultation des Peuples Autochtones, et 3) le gouvernement namibien devrait mettre en pratique les recommandations que le Rapporteur spécial a formulées à la suite de sa visite dans le pays en 2013. Dans son allocution de clôture de la séance, **le Rapporteur spécial, M. Albert K. Barume**, a encensé le travail des organes conventionnels des Nations Unies, ajoutant qu'il était nécessaire de bien inscrire les droits des Peuples Autochtones dans des normes plus strictes en matière de droits humains. **Mme Valmaine Toki, présidente du MEDPA**, a souscrit aux appels lancés en faveur d'un abandon du ritualisme au profit d'une mise en œuvre effective, invitant tous les participants à déposer des demandes de participation de leur pays.

## Séance de l'après-midi

- **Point 5 d) : Dialogue avec le Rapporteur spécial sur les droits des Peuples Autochtones et le Mécanisme d'experts sur les droits des Peuples Autochtones ; examen annuel de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la recommandation générale n° 39 (2022) (suite)**

**Mme Margaret Satterthwaite, Rapporteuse spéciale sur l'indépendance des juges et des avocats**, a souligné le manque systématique d'accès à la justice des Peuples Autochtones, par opposition à leur propre justice qui est bien ancrée dans leur vie quotidienne et à son lien inextricable avec leur droit à l'autodétermination. **WIN Sport International** a appelé les États à approfondir leurs relations avec les Peuples Autochtones sous un prisme régional, afin de garantir leur représentation au sein de tous les organismes des Nations Unies. L'**UE** a vivement encouragé la participation pleine et entière de toutes les femmes et a questionné l'Instance permanente sur la manière de mettre en œuvre des mesures de protection contre les représailles. Les délégués de l'**Indian Law Resource Center** ont fait valoir leur manque d'intérêt à participer à une transition écologique qui porte atteinte à leurs droits. La **Colombie** a appuyé la création d'un nouveau statut pour la participation des Peuples Autochtones aux travaux de l'ONU, qui garantit leur consentement préalable, libre et éclairé. L'**IITC** a fait part de ses préoccupations concernant l'amalgame récurrent entre les expressions « Peuples Autochtones » et « communautés locales ». Le **World Sindhi Congress** a appelé les Nations Unies à interdire la construction de canaux illégaux au Pakistan et à restituer les terres aux agriculteurs autochtones du Pendjab.

Le **Commissaire à la justice sociale pour les Aborigènes et les insulaires du détroit de Torres** a recommandé la mise en œuvre de la recommandation générale n° 39 du Comité de la CEDEF en Australie. La **Fédération de Russie** a fait remarquer que toute recommandation formulée par l'Instance permanente sur la base d'informations incomplètes pourrait nuire à la confiance générale envers les organismes des Nations Unies. Le **Conseil saami** a recommandé une mise en œuvre coordonnée par les Autochtones de la DNUDPA dans les pays nordiques. Les **Philippines** ont appelé à une plus grande coopération entre le gouvernement, les ONG et les femmes et filles autochtones afin de remédier aux lacunes existantes. L'**organisation publique interrégionale Union des Peuples Autochtones en petit nombre « SOYUZ »** a invité le Rapporteur spécial à se pencher sur les liens entre le droit international et les concepts commerciaux afin de créer des mécanismes de consultation entre le secteur privé et les Peuples Autochtones. L'**American Indian Law Alliance, s'exprimant au nom du Caucus mondial des Peuples Autochtones**, a formulé une série de recommandations visant à renforcer la responsabilité des États, ainsi que les mécanismes de consultation et de suivi. La déclaration complète est disponible ici.

La **COICA** a vivement encouragé les États à appliquer la DNUDPA et à mettre en place des mécanismes de réparation. L'**Asia Indigenous Peoples Pact** a demandé que le FPIC soit reconnu comme un principe non négociable dans toutes les initiatives environnementales, avec des dispositions visant à garantir la participation significative des Peuples Autochtones. L'**Aboriginal Family Legal Services** ont recommandé le renforcement de la CEDAW, et ont appelé le MEDPA à participer à l'enquête sénatoriale sur la DNUDPA. La **Federación de Comunidades Nativas Fronterizas del Putumayo (FECONAFROPU)** a souligné qu'il était nécessaire de former les dirigeants politiques pour qu'ils comprennent et traitent de manière plus efficace les préoccupations des Peuples Autochtones. **Rashtriya Adivasi janajati mahila Nepal** a recommandé de soutenir l'élaboration de plans d'action nationaux sur la recommandation générale n° 39 du Comité de la CEDEF, de garantir la participation des femmes autochtones, ainsi que d'encourager la reconnaissance, par le Népal, du droit des Peuples Autochtones à l'autodétermination.

L'**Aboriginal Community Elders Services** a appelé l'Instance permanente à se pencher sur le respect par les États des droits des Autochtones âgés et handicapés. **RAIPON du kraï de Krasnoïarsk** s'est déclaré optimiste quant aux possibilités offertes par des politiques d'entreprise solides, capables d'améliorer la coopération entre les Peuples Autochtones et

les entreprises, ainsi que la qualité de vie des premiers. Le **Forum des jeunes autochtones du Bangladesh** a appelé à la mise en place d'une commission foncière distincte pour les Peuples Autochtones du pays, tout en prônant la démilitarisation des terres. Le **Conseil des terres autochtones de Nouvelle-Galles du Sud** a proposé que l'ECOSOC procède à un examen de l'UNPFII en vue d'en garantir l'efficacité et la réalisation de ses objectifs. Il a en outre appelé son gouvernement à mettre pleinement en œuvre la DNUDPA et à collaborer en toute transparence avec les organisations de défense des droits humains. Le **Commissaire aux droits des Peuples Autochtones de la République de Sakha (Iakoutie)** a invité le Rapporteur spécial à étudier le travail des éleveurs de rennes et des pêcheurs, ainsi que les initiatives visant à préserver les moyens de subsistance, les cultures, les traditions et les modes de vie traditionnels dans la région. L'**organisation publique « Sauver l'Ougra » de l'okroug autonome de Khanty-Mansi-Iougra** a recommandé qu'une commission statistique suive les travaux de l'Instance permanente. Elle a en outre appelé à formuler des recommandations en vue de renforcer les capacités des spécialistes de la collecte de données ventilées, tout en suggérant que les formations de renforcement des capacités pour la collecte de données soient dispensées au niveau des communautés.

**M. Dario Mejilla Montalvo, membre de l'Instance permanente**, a demandé au Rapporteur spécial comment il percevait la sensibilisation et la compréhension de la DNUDPA par les gouvernements et le pouvoir judiciaire. Il s'est en outre interrogé sur la manière de mieux la diffuser et la faire connaître. Enfin, il a recommandé au Rapporteur spécial de prendre en compte le rapport de la réunion du groupe d'experts sur le thème « Processus de vérité, justice transitionnelle et réconciliation », en particulier les recommandations formulées sur la criminalisation des dirigeants autochtones. **M. Albert K. Barume, Rapporteur spécial sur les droits des Peuples Autochtones** a répondu en soulignant le manque de compréhension global de la DNUDPA au niveau national, parfois associé à un racisme flagrant de la part du pouvoir judiciaire. Il a invité les parties prenantes sur le terrain à lire le rapport présenté afin de mieux interagir avec les Peuples Autochtones. **Beyond Beijing Committee Nepal** a appelé le gouvernement népalais à mettre en œuvre la recommandation générale n° 39 du Comité de la CEDEF et à reconnaître expressément le droit des Peuples Autochtones à l'autodétermination, conformément à un plan d'action national qui devrait être assorti d'un audit de suivi pour en contrôler la mise en œuvre à tous les niveaux tous les cinq ans et présenté à ONU-Femmes et au Rapporteur spécial sur les droits des Peuples Autochtones.

**Mme Tove Sovndahl Gant, membre de l'Instance permanente**, a soulevé un certain nombre de questions liées à l'amalgame réalisé entre les Peuples Autochtones et les communautés locales, d'autant plus que l'utilisation de l'expression « Peuples Autochtones et communautés locales » n'a jamais fait l'objet d'un consensus alors qu'elle s'est progressivement généralisée. **Mme Hannah McGlade, membre de l'Instance permanente**, a rappelé au gouvernement australien qu'il devait tenir ses propres promesses, soulignant en outre qu'il n'appartenait pas au gouvernement de choisir quels droits humains défendre.

**L'organisation publique de la région de Mourmansk « Association des Samis de Kola »** a recommandé de rédiger des propositions concrètes en vue d'améliorer l'élaboration de rapports non financiers et de mieux évaluer les entreprises. L'**ONIC** a recommandé à l'UNFPA et à l'OMS d'inclure les accoucheuses autochtones dans leurs stratégies mondiales relatives à la natalité, et a en outre appelé l'Instance permanente à inclure les accoucheuses autochtones dans son programme de travail. **Mme Valentina Sovkina, membre de l'Instance permanente**, a formulé cinq recommandations : 1) la création de cabinets d'avocats destinés à soutenir les Peuples Autochtones en Russie, 2) la création d'une base de données d'interprètes et de médiateurs culturels, 3) la mise en place de centres de consultations juridiques dans les universités, expressément dédiés aux affaires concernant les Peuples Autochtones, 4) l'établissement de mécanismes

indépendants pour assurer le suivi des statistiques et des affaires judiciaires impliquant des Autochtones et 5) la ratification par la Russie de la convention 169 de l'OIT afin qu'elle ait un statut juridiquement contraignant en faveur des Peuples Autochtones en petit nombre.

**M. Albert K. Barume, Rapporteur spécial sur les droits des Peuples Autochtones**, a abordé la question de la mise en œuvre de la DNUDPA, soulignant l'existence de zones d'ombre sur le plan juridique tant pour les détenteurs de droits que pour les détenteurs d'obligations, ce qui conduit souvent à confondre les droits des Peuples Autochtones avec ceux d'autres groupes. Il a de plus fait remarquer que l'amalgame avec les communautés locales entraînait des risques d'ordre technique, tels que des dépossessions. M. Barume a vivement soutenu le principe d'une collecte de données ventilées afin que les arguments contre cet amalgame puissent être correctement étayés. **Mme Valmaine Toki, présidente du MEDPA**, a invité toutes les parties prenantes à continuer à se pencher sur ce problème d'amalgame. Mme Toki a par ailleurs mis en lumière un certain nombre d'obstacles auxquels est confronté le MEDPA, notamment le fait qu'il n'a pas voix au chapitre dans le processus de la CDB, ainsi que le manque de financement pour participer aux activités de la CDB et de la COP. ***L'examen du point 5 d) de l'ordre du jour a ensuite été clos.***

***Mardi 29 avril***

***Séance du matin***

- **Point 5 f) : Dialogue sur les instances autochtones mises en place dans les entités des Nations Unies**

**M. Olivier Rukundo, de la CDB**, a salué la création d'un nouvel organe subsidiaire fondé sur l'article 8 j), a mis en exergue la participation des Peuples Autochtones et a encouragé les participants à s'investir lors de la prochaine réunion qui se tiendra au Panama. **M. Marcos Montoiro, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD)**, a souligné l'importance de tenir compte des connaissances des Peuples Autochtones pour lutter contre la dégradation des terres, a pris note des 36 décisions de la COP qui y font référence et a appelé à une plateforme autochtone plus forte. **Mme Donna Lagdameo, de la CCNUCC**, a souligné le rôle de premier plan que jouent les Peuples Autochtones dans l'adaptation au changement climatique, l'importance du consentement préalable, libre et éclairé et la nécessité de changer de discours, de s'engager de façon constructive et de renforcer les rôles de leadership. **Mme Ilaria Firmian, du FIDA**, a présenté le Forum des Peuples Autochtones du FIDA, les progrès récemment obtenus dans les dialogues de haut niveau et les engagements en matière de responsabilité, de financement et de renforcement de l'autodétermination des Peuples Autochtones. **Mme Alejandra Pero, du PAM**, a décrit la Coalition des Peuples Autochtones pour les systèmes alimentaires, son processus décisionnel inclusif, l'intégration des systèmes alimentaires autochtones et la nécessité de donner une place centrale au leadership autochtone. La parole a ensuite été donnée aux participants.

**Mme Aluki Kotierk, présidente de l'Instance permanente**, a prié les intervenants de se concentrer sur les Peuples Autochtones plutôt que sur les communautés locales. **Mme Hindou Oumarou Ibrahim, membre de l'Instance permanente**, s'est félicitée des synergies entre les différentes conventions, a souligné la participation de haut niveau des Autochtones au FIDA et à la CNUCC, et s'est enquis de la manière dont les décisions de l'Instance permanente pourraient être pérennisées. **M. Olivier Rukundo, de la CDB**, a expliqué les pratiques de sélection des représentants autochtones, a présenté les plans de l'organe subsidiaire fondé sur l'article 8 j), et a réitéré l'invitation à participer à la conférence du Panama en octobre 2025. **M. Montoiro, de la CNULCD**, a admis que les problématiques autochtones n'étaient pas très visibles au sein de la CNULCD et a invité l'UNPFII à

participer aux consultations sur les possibilités de collaboration. **Mme Donna Lagdameo, de la CCNUCC**, a mis en avant quelques possibilités de collaboration par le biais des groupes de travail, des présidences de la COP et des délégations nationales. **Mme Ilaria Firmian, du FIDA**, a souligné la participation des Peuples Autochtones aux sessions de haut niveau du FIDA, aux programmes de reconstitution des ressources et en tant qu'observateurs aux réunions exécutives. **M. Dario Mejia Montalvo, membre de l'Instance permanente**, a affirmé que les droits des Peuples Autochtones ne sont pas négociables, a rejeté tout amalgame avec les communautés locales et a appelé à une plus grande participation des Peuples Autochtones, sans barrières institutionnelles.

**La Fondation Tebtebba, au nom du Forum international autochtone sur la biodiversité (IIFB)**, a appelé à désigner des coprésidents autochtones au sein du nouvel organe fondé sur l'article 8 j), à faire de l'autodétermination l'un de ses principes directeurs et à clarifier le rôle futur de cet organe. Le **Guyana** a mis en avant l'importance des instances autochtones au sein des Nations Unies, d'inscrire le respect du FPIC dans les lois sur l'exploitation minière, de promouvoir le bilinguisme et de poursuivre les efforts en faveur de la renaissance des langues et de l'accès à la justice. Le **Burundi** s'est enquis des mesures internationales qui pourraient être prises pour lutter contre la malnutrition chez les Autochtones et renforcer l'aide des gouvernements. Le **MPIDO** a dénoncé le fait que la Tanzanie refuse de reconnaître les droits des Peuples Autochtones par la Tanzanie. Le **Guatemala** a réaffirmé son soutien en faveur du travail de l'Instance permanente, en soulignant l'importance des principes de participation et d'autonomie. **Le Caucus des Peuples Autochtones d'Asie** a salué la création de l'organe subsidiaire fondé sur l'article 8 j) et a appelé à lancer des débats sur les industries extractives, la traçabilité du financement et les mécanismes de diffusion des meilleures pratiques. L'**Équateur** a réitéré son soutien à la DNUDPA, a encouragé la participation des Peuples Autochtones et a proposé que les mécanismes des Nations Unies adoptent des manuels et des procédures opérationnelles en la matière.

Le **Conseil circumpolaire inuit** a appuyé l'article 8 j), a demandé la création d'un glossaire, s'est opposé à l'amalgame avec les communautés locales et a exprimé ses préoccupations concernant les entraves à la participation et les lacunes du traité contre la pollution plastique. **M. Vital Bambanze, membre de l'Instance permanente**, a mis en lumière les enjeux financiers et la nécessité de distinguer les Peuples Autochtones des communautés locales, tout en appelant à mettre en place des mécanismes de financement plus solides. **Mme Hannah McGlade, membre de l'Instance permanente**, a critiqué le manque de représentation autochtone parmi les délégations du Pacifique, en prônant une représentation plus authentique ainsi que la reconnaissance des terres autochtones. **M. Geoffrey Roth, membre de l'Instance permanente**, a fait le lien entre la décision 1619 de la CDB et la santé des Autochtones, a promu l'Alliance pour les déterminants autochtones de la santé et a présenté des recommandations à inclure dans les plans internationaux. La **Colombie** a réaffirmé son engagement en faveur des droits des Autochtones, a préconisé des mesures correctives et a demandé des plateformes de participation plus solides et inclusives. **WIN Sports International** a plaidé en faveur d'une convention contraignante sur les langues autochtones, à inclure dans les critères d'évaluation du MEDPA, et a exigé le respect des traités historiques. La **COICA** a demandé que la DNUDPA soit adoptée en tant que loi contraignante, a promu le concept d'un financement direct dirigé par les Autochtones et a souligné l'importance de protéger les dirigeants et les territoires autochtones. Les **femmes autochtones d'Amazonie** ont réitéré les appels en faveur de mesures de protection ayant force de loi, d'une meilleure reddition de comptes, d'un financement direct et d'actions concrètes pour protéger les Peuples Autochtones d'Amazonie et leurs terres.

**Right Energy Partnership with Indigenous Peoples, intervenant au nom du grand groupe des Peuples Autochtones**, a prôné un accès direct au financement, la réalisation d'études sur les migrations transfrontalières et la participation accrue des Peuples Autochtones aux processus liés aux ODD. L'**Association de Femmes Autochtones (FVC/IPACC)** a demandé la poursuite de la participation aux travaux de lutte contre la désertification. L'**IITC** s'est opposé aux « fausses solutions » des industries extractives telles que l'exploitation minière du lithium, a réaffirmé l'importance du FPIC et a exigé que les organes des Nations Unies cessent d'assimiler les Peuples Autochtones à d'autres groupes. La **Foundation for Aboriginal Islander Action Corporation** a affirmé la souveraineté des Peuples Autochtones sur les ressources naturelles et a exigé une reconnaissance de plus haut niveau dans les travaux des Nations Unies. L'**Association des Peuples Autochtones de Sibérie du Nord (RAIPON)** a présenté sa nouvelle équipe de direction, proposé la création d'une plateforme de médiation et promu des initiatives pédagogiques et diplomatiques.

L'**Indigenous Environmental Network** a fait le lien entre les violences contre les femmes et les celles commises contre la Terre, dénoncé les fausses solutions de l'action climatique et exigé l'application de la justice environnementale et de la justice de genre. L'organisation **RAIPON, du kraï de Krasnoïarsk**, a lancé une mise en garde contre le déclin des langues, a appelé à mener des initiatives de dynamisation numérique et a exprimé sa préoccupation face au manque de représentation autochtone. L'**Association des Femmes Peules et Peuples Autochtones du Tchad (AFPAT)** a souligné l'impact de la désertification sur les femmes autochtones, a appelé à la reconnaissance des droits fonciers et a demandé la mise en place de mécanismes de financement direct pour les femmes. The **Fédération des Khmers du Kampuchea Krom** a condamné l'arrestations de plusieurs défenseurs des droits autochtones au Vietnam, a appelé l'ONU à agir et a réaffirmé l'identité des Peuples Autochtones en tant que tels.

**Mme Hindou Oumarou Ibrahim, membre de l'Instance permanente**, a demandé que l'Instance permanente soit reconnue comme organe consultatif dans toutes les conventions des Nations Unies et qu'elle dispose d'un siège à part entière dans leurs réunions annuelles. **M. Olivier Rukundo, de la CDB**, a présenté le programme de l'organe subsidiaire et a évoqué la mise à jour du glossaire, les mécanismes de financement et les points focaux nationaux pour la participation des Peuples Autochtones. **M. Marcos Montoiro, de la CNULCD**, a décrit les programmes nationaux en lien avec le régime de propriété foncière, a mentionné la reconnaissance des savoirs autochtones et a affirmé l'engagement de cet organisme dans le cadre de l'Année internationale du pastoralisme et des pâturages en 2026. La **CCNUCC** a clarifié les règles relatives à la participation et à l'élection des représentants, ainsi que les limites du rôle de l'Instance permanente en l'absence de décision de la COP. **Ilaria Firmian, du FIDA**, a donné des exemples de projets autochtones au Burundi, a évoqué des initiatives de renforcement des capacités et a lancé un appel à soutenir le mécanisme d'assistance pour les Peuples Autochtones (IPAF). **Mme Alejandra Pero, du PAM**, a fait état des évaluations de la sécurité alimentaire, du renforcement des capacités du personnel, de la gouvernance de la coalition et des défis financiers. ***L'examen du point 5 f) de l'ordre du jour a ensuite été clos.***

***Séance de l'après-midi***

- **Point 6 : Travaux futurs de l'Instance permanente, notamment sur les questions intéressant le Conseil économique et social, sur le document final de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones et sur les questions nouvelles**

**M. Rodrigo Paillalef, membre de l'Instance permanente**, a souligné le rôle essentiel du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les questions autochtones dans le soutien au mandat de l'Instance, tout en mettant en garde contre la baisse des contributions et en appelant à un soutien accru de la part des États. La **Norvège, intervenant au nom des pays nordiques**, a mis en exergue l'importance du travail de l'Instance permanente dans la préservation des cultures et des langues autochtones. Elle a en outre préconisé d'intégrer sans tarder les langues autochtones dans les technologies numériques afin d'assurer leur survie. L'**IITC** a critiqué l'inaction face à des obligations de longue date telles que les traités avec Hawaï, a appelé à consolider certaines résolutions des Nations Unies, à organiser des évaluations de haut niveau et à améliorer les systèmes d'inscription. La **Colombie** a appelé à mettre en place des mécanismes plus solides pour faciliter la participation des Autochtones, à reconnaître la violence intersectionnelle, à respecter les systèmes de santé interculturels et à réaliser une étude sur l'incidence de l'intelligence artificielle sur les droits des Peuples Autochtones. Le **Centre pour l'autonomie des Peuples Autochtones (CADPI)** a fait part de ses préoccupations concernant l'exploitation du lithium et du cuivre dans le nord du Chili, appelant à faire respecter le principe de consentement préalable, libre et éclairé, à mettre en place des mécanismes communautaires de gestion de l'eau et à considérer l'eau, et non pas les minéraux, comme une priorité.

Le **Caucus mondial des jeunes autochtones** a demandé la reconnaissance permanente des jeunes autochtones dans les processus décisionnels, appelant à un financement dédié à cette fin, à une inclusion structurelle dans l'ECOSOC et à la création de mécanismes intergénérationnels. L'**Indonésie** a fait valoir son adéquation avec les travaux de l'Instance permanente dans le cadre du programme de développement des Nations Unies, ainsi que la nécessité de favoriser un climat de cohésion et de confiance entre les États et les Peuples Autochtones, et de garantir l'équité au sein de l'Instance. **Youth with a Mission** a demandé la reconnaissance des peuples San et Khoïkhoï et le respect du principe du FPIC. Le **Caucus des Peuples Autochtones d'Asie** a préconisé une plus grande participation des femmes autochtones, une modification des modalités d'inscription à l'Instance permanente et du format des sessions, une attention particulière à la migration des Autochtones, une plénière de haut niveau à l'occasion du 20e anniversaire de la DNUDPA et des mécanismes d'autodétermination postcoloniale. La **Russie** a appelé à une plus grande discipline au sein de l'Instance permanente ainsi qu'à sa dépolitisation. Elle a en outre demandé une égalité d'accès pour tous les États, un nombre moindre de réunions à huis clos et la formulation de recommandations non politisées. L'**Indigenous World Association** a mis en garde contre les modalités de session exclusivement en ligne qui limitent la participation et a appelé à des mécanismes de protection des droits plus efficaces. Les **Philippines** ont plaidé en faveur de l'intégration des questions autochtones dans le Programme 2030, du renforcement du FPIC et des données ventilées, de la consolidation du rôle consultatif de l'Instance permanente et de la garantie d'approches intergénérationnelles par le biais de groupes de travail composés de jeunes et d'aînés.

Le **Conseil aborigène de Nouvelle-Galles du Sud** a souligné l'importance du rôle de l'Instance permanente compte tenu de la présence limitée des organismes des Nations Unies en Australie, appelant à intégrer la DNUDPA dans la politique nationale, à faire progresser les droits fonciers et à élargir la participation des Autochtones dans les projets de développement foncier. Le **Conseil circumpolaire inuit** a mis en avant l'importance des déterminants autochtones de la santé, a annoncé le prochain Sommet des femmes inuites et a appelé à des dialogues de haut niveau sur la santé et la consolidation de la paix, ainsi que d'autres thèmes à étudier à l'avenir tels que les problématiques des femmes et filles autochtones et l'intelligence artificielle. **Mme Hindou Oumarou Ibrahim, membre de l'Instance permanente**, a indiqué que les Peuples Autochtones sont confrontés à une série d'obstacles d'ordre financier pour assister aux sessions. Elle a prié les États de soutenir les

formations destinées à faciliter la participation des Autochtones et a appelé à l'élaboration d'un rapport sur l'intelligence artificielle. **Mme Hannah McGlade, membre de l'Instance permanente, s'exprimant au nom de Mme Hanieh Moghani, membre de l'Instance permanente**, a demandé aux organisations chargées de la conservation de reconnaître les droits des Autochtones sur les terres et les ressources, a critiqué les obstacles systémiques qui entravent la participation des Autochtones à New York et a appelé à trouver d'autres lieux de réunion afin de permettre une participation plus ample.

**L'Inde** a réaffirmé son engagement en faveur des droits des Peuples Autochtones, a insisté sur la légitimité des qualifications requises pour participer aux sessions, a rejeté les définitions qui sont source de clivages et a affirmé que tous les habitants de l'Inde sont Autochtones selon les normes de l'OIT. ***L'examen du point 6 de l'ordre du jour a ensuite été clos.***

***Vendredi 2 mai***

***Séance de l'après-midi***

- **Point 7 : Ordre du jour provisoire de la 25e session de l'Instance permanente**
- **Point 8 : Adoption du rapport de l'Instance permanente sur les travaux de sa 24e session**

**M. Suleiman Mamutov, membre de l'Instance permanente et Rapporteur de la 24e session**, a présenté les projets de décision que l'Instance permanente recommande à l'ECOSOC d'adopter et a mis en évidence les principaux amendements concernant l'Inde, l'Équateur, le Pérou et la Fédération de Russie. Il a également présenté les chapitres procéduraux du projet de rapport, qui ont été adoptés dans l'attente de leur finalisation avec le Secrétariat.

- *Projet de décision que l'Instance permanente recommande à l'ECOSOC d'adopter :*

Le projet de rapport de la 24e session de l'UNPFII E/2025/43-E/C.19/2025/8 a été présenté et adopté.

**Mme Aluki Kotierk, présidente de la 24e session de l'Instance permanente**, a résumé les conclusions de la session, mettant en avant la mise en œuvre inégale de la DNUDPA, le dialogue de haut niveau historique sur les femmes autochtones, la nécessité d'une éducation culturellement adaptée et dirigée par les Autochtones, les menaces qui pèsent sur les terres autochtones en raison de l'exploitation des minéraux critiques, la criminalisation des défenseurs des terres, soulignant que « défendre la Terre nourricière n'est pas un crime », et la vigueur de la jeunesse autochtone, appelant à leur pleine reconnaissance en tant que titulaires de droits au sein du système des Nations Unies. Elle s'est par ailleurs félicité des quelque 230 déclarations d'organisations autochtones et de la centaine d'événements parallèles ayant eu lieu au cours de cette session, en appelant à la poursuite de la coopération multilatérale. Enfin, elle a annoncé que la 25e session de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones est prévue au siège de l'ONU à New York du 20 avril au 1er mai 2026. ***La 24e session de l'Instance permanente sur les questions autochtones a ensuite été clôturée.***

*Ce document a été produit avec l'appui financier de l'Union européenne. Les positions exprimées dans le présent document Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité du Docip et*

*ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.*

*Avec le soutien de :*

*- Sàmediggi*

*- la Ville de Genève*

*- L'Union Européenne*

**EU Transparency Register n° 74246505019-84**

*ne reflètent pas les opinions du Docip ou ses membres, dont le mandat implique le respect du principe de neutralité dans toutes les activités de l'organisation.*

*Pour toute question sur cette Note, veuillez contacter Tristan P. Harnisch, tristan.harnisch@docip.org*